



BULLETIN D'INFORMATION

ÉDITION SPÉCIALE



**LES RÉPONSES AFRICAINES FACE
À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19,
LE RÔLE DES SYNDICATS (VOL 3)**



Organisation Régionale Africaine de la
Confédération Syndicale Internationale
(CSI-AFRIQUE)

Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
B.P. : 4401 - **Tel.** : 00228 22 25 07 10
Fax : 00228 22 25 61 13
LOME – TOGO
Email : info@ituc-africa.org
www.ituc-africa.org



Editorial

Le retour au travail sous COVID-19 et la protection des travailleurs

Cette édition est la troisième du bulletin d'information spécial de la CSI-Afrique sur les réponses africaines à la crise de COVID-19 et le rôle des syndicats. Dans cette édition, nous nous concentrons sur les 12 pays restants qui n'étaient pas couverts par nos deux éditions précédentes. Nous nous penchons une fois de plus sur les réponses des pays en termes de mesures de restriction visant à contenir la propagation du virus et de politiques adoptées en vue de faire face à ses conséquences économiques et sociales. Sous réserve de la disponibilité des informations, nous examinons également le rôle des syndicats dans la réponse à la crise.

Il faut néanmoins mentionner que la majorité des pays couverts par cette édition comptent des syndicats qui sont menacés. La plupart d'entre eux fonctionnent dans un environnement qui ne favorise pas l'existence et les activités syndicales. Sur les 12 pays, la Namibie, la Guinée et le Swaziland se distinguent comme des pays où les syndicats sont très

Redacteur en Chef

Kwasi Adu-Amankwah

Rédactrice

Adjélé Mensah-Assiakoley

Comité de Rédaction

Eric Manzi

Joel Odigie Akhator

Etsri Homevoh

Rhoda Boateng

Alex Nkosi

Joseph Toe

Ghislaine Saizonou-Broohm

Guy Hunt

Traduction

Sylvain Kiza

Akuvi Koumako

dynamiques. Toutefois, à eSwatini, les dispositions de la monarchie absolue en matière de liberté d'association et d'expression sont contraignantes pour le militantisme et la performance du syndicat.

Comme il ressort de l'application des mesures dans les pays concernés, les gouvernements sont désormais en train d'abandonner le confinement et les restrictions mis en place au début de la pandémie. Confrontés à la persistance de la COVID-19 et au risque de voir la pauvreté s'aggraver s'ils continuent à imposer des restrictions, les gouvernements commencent à assouplir les mesures et à permettre la reprise des activités économiques, bien qu'à des niveaux plus faibles.

Des millions de travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie continuent d'être confrontés à d'énormes difficultés en termes de moyens de subsistance. Par ailleurs, le ralentissement général de l'activité économique a mis en difficulté et a menacé les moyens de subsistance des opérateurs de l'économie informelle et ceux de migrants. En ce qui concerne les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme ainsi que les services personnels, la levée des restrictions ne permet pas de rétablir pleinement l'activité économique dans leurs domaines, compte tenu de la persistance de la COVID-19 et de la nécessité permanente de réduire les interactions sociales et d'observer la distanciation physique.

Quant aux travailleurs qui doivent retourner au travail malgré la pandémie de COVID-19 qui sévit, la nécessité de rester en sécurité et en bonne santé sur le lieu de travail reste le plus grand défi à relever. Nous pensons tout d'abord aux nombreux travailleurs de la santé à travers le continent, qui dans l'exercice de leurs fonctions ont perdu

la vie à cause de COVID-19. Il appartient aux syndicats de tirer des enseignements qui s'imposent quant au sacrifice ultime consenti par ces héros et héroïnes de la classe ouvrière et d'insister sur la nécessité de fournir des équipements de protection individuelle (EPI) à tous les travailleurs concernés, pendant cette période.

Une fois de plus, les exigences de la réponse à la pandémie ont davantage révélé les faiblesses d'un modèle de développement africain qui dépend de sources et de forces extérieures pour satisfaire les besoins de base comme les produits alimentaires et les fournitures médicales. Cette crise a également montré à quel point la majorité des personnes en Afrique sont vulnérables lorsqu'il s'agit de logement, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'infrastructures, de services de santé et de protection sociale, y compris la protection des revenus.

Le Cadre stratégique de réponse à la crise

Dans le sillage de la crise, l'OIT a élaboré un cadre stratégique de réponse à la crise. Ce cadre constitue un guide utile permettant de prendre en compte les intérêts des travailleurs, dont les principaux piliers sont :

- Stimuler l'économie et l'emploi ;
- Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus ;
- Protéger les travailleurs sur le lieu de travail ; et
- Recourir au dialogue social pour trouver des solutions.

L'importance du dialogue social

Les syndicats ont un rôle à jouer quant à la concrétisation de tous les quatre éléments de ce cadre de réponse de l'OIT. En s'appuyant sur le dialogue social pour trouver des solutions permet de poursuivre la réalisation des autres éléments de réponse stratégique et cela, d'une manière qui puisse réellement bénéficier aux travailleurs. Que ce soit pour stimuler l'économie et l'emploi, soutenir les entreprises, les emplois et les revenus, ou protéger les travailleurs sur le lieu de travail, les syndicats doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour s'engager pleinement dans le dialogue social et faire valoir les mesures et les positions susceptibles de promouvoir les intérêts des travailleurs.

Quant à la stimulation de l'économie et de l'emploi, les syndicats peuvent utiliser le dialogue social pour explorer les possibilités de promouvoir les investissements publics dans les services publics dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure numérique. De toute évidence, ils'agit là de questions essentielles à régler au moment où nous cherchons à combler les énormes déficits en matière de développement social qui se sont révélés avec acuité depuis le début de la crise.

Là encore, les syndicats peuvent utiliser le dialogue social pour défendre les politiques et les mesures susceptibles de soutenir les entreprises, tout en assurant la protection des emplois et des revenus. Un soutien particulier doit être apporté aux micro, petites et moyennes entreprises, tout en facilitant la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

La protection des travailleurs sur le lieu de travail

Plus que toute autre chose, les syndicats sont tenus et ont la possibilité d'utiliser le dialogue social pour protéger les travailleurs sur le lieu de travail. Au moment où les lieux de travail s'ouvrent à la reprise du travail, les syndicats sont tenus de tirer d'importants enseignements de l'impact de COVID-19 sur les travailleurs et de tout mettre en œuvre pour rendre le monde du travail plus sain pour les travailleurs, notamment en garantissant leur sécurité et leur santé sur le lieu de travail.

Il convient que les syndicats tirent un premier enseignement des expériences tragiques des nombreux travailleurs de la santé qui ont succombé au coronavirus qui faisait rage, étant donné qu'ils ne disposaient pas d'EPI adéquats.

Avant tout, il faut que les syndicats insistent sur la mise à disposition d'EPI adéquats pour les travailleurs de la santé qui sont confrontés quotidiennement à la menace de contracter le virus dans leur milieu de travail immédiat. De plus, les syndicats sont encouragés à plaider en faveur de mesures d'incitation spéciales pour ces travailleurs.

Par ailleurs, l'augmentation des infections à COVID-19 en Afrique et la propagation de la maladie dans les communautés augmentent le risque d'infection pour toutes les personnes qui exercent leur métier dans des lieux publics. Par conséquent, il est essentiel que les syndicats s'efforcent d'engager le dialogue avec les employeurs sur la manière de rendre les lieux de travail sains et sûrs pour tous les travailleurs lorsqu'ils retournent au travail. Cela exige que les syndicats prennent un certain nombre de mesures, dont :

- Négocier des congés de maladie payés pour les travailleurs

malades ;

- Organiser le lieu de travail et le travail pour que la distanciation sociale et physique nécessaire à une interaction sociale relativement sûre soit possible ;
- Mettre à disposition des EPI pour tous les travailleurs, aux frais de l'entreprise ;
- Gérer les informations sur la COVID-19 de manière à favoriser l'acquisition des connaissances appropriées et à contribuer progressivement à la compréhension de la maladie par les travailleurs et la communauté ;
- Élaborer des politiques permettant de répondre aux problèmes des travailleurs ayant des besoins particuliers, notamment les travailleuses enceintes et les travailleurs handicapés ;
- Contribuer au développement d'un environnement dans lequel les travailleurs qui se sont rétablis après avoir été infectés par le coronavirus ne soient victimes ni de stigmatisation ni de discrimination.

Enfin, en vue d'un retour définitif au travail dans des conditions que l'on peut qualifier pour l'instant de « nouvelle normalité », les syndicats feront bien de discuter également de la question du travail à domicile (TAD) autant qu'il est possible et souhaitable de le faire. Cela exige également de contribuer à l'élaboration de protocoles et de conditions de travail à domicile qui favorisent la productivité et permettent d'accroître la valeur du travail de l'employé.

Table des matières

EDITORIAL	04
COMITE DE REDACTION	04
Article 1 : Namibie : lutte contre les infections et les effets de COVID-19	12
Article 2 : GESTION DE LA CRISE DE LA COVID-19 AU DJIBOUTI	21
Article 3 : Entrée de la COVID-19 dans le Royaume d’eSwatini	29
Article 4 : COVID-19 EN GUINEE EQUATORIALE	35
Article 5 : La pandémie de COVID-19 touche finalement le Lesotho et menace les moyens de subsistance des populations !	40
Article 6 : LIBYE ; lutter contre la Pandémie de la COVID-19 sous les feux croisés	44
Article 7 Pandémie de Covid-19 à Sao Tomé-et-Principe	50
Article 8 : La Gambie - petit État insulaire confronté à une pandémie sanitaire mondiale	56

Article 9 : La Guinée et la lutte contre pandémie de la Covid-19 65
Article 10 : Impact minimal de la pandémie de COVID-19 dans l'archipel paradisiaque des Seychelles.. 70
Article 11 : La pandémie du Covid-19 en Guinée Bissau 78
Article 12 : Le Mozambique pris dans un dilemme dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. 81

Namibie : lutte contre les infections et les effets de **COVID-19**



La Namibie a annoncé le 14 mars 2020 que la pandémie de COVID-19 venait d'atteindre à ses frontières. Le premier cas était celui d'un couple roumain qui s'est rétabli après 79 jours. En date du 24 juin 2020, le pays comptait 76 cas et 21 guérisons. Aucun cas de décès n'a été signalé.

A l'instar de la plupart des pays africains, le gouvernement du Président Hage Geingob est rapidement passé à l'action en déployant des mesures pour contenir le virus. Parmi elles figuraient des mesures axées sur la santé publique, l'économie et l'emploi. Les syndicats ont également apporté leur

contribution à ce processus.

Mesures de santé publique mises en place

- Le gouvernement a décrété l'état d'urgence le 17 mars 2020, et a introduit des mesures telles que la fermeture de toutes les frontières, la suspension des rassemblements et des restrictions économiques. Après cela, le 28 mars 2020, le pays a été mis en confinement total.
- Le confinement a été échelonné en quatre phases. La première phase, du 28 mars au 4 mai, comprenait la fermeture de tous les points d'entrée ; des restrictions sur les voyages intérieurs, assorties de la nécessité de se munir d'un laissez-passer pour les voyages interrégionaux, à l'exception du transport de biens essentiels. Au cours de cette phase, les autres mesures

comprenaient l'interdiction des rassemblements publics de plus de dix personnes, la mise en quarantaine obligatoire et l'auto-isollement des passagers de retour, autorisation d'exploiter uniquement les entreprises essentielles, le recours au travail à domicile dans la mesure du possible, la fermeture des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des centres préscolaires, la restriction de la circulation des véhicules à usage personnel et des passagers, l'interdiction de la vente d'alcool.

Aucune nouvelle infection n'a été signalée entre le 6 avril 2020 et le 20 mai 2020. De nouveaux cas ont toutefois été confirmés après cette période. Malgré cela, les restrictions de mouvement et de contact ont été progressivement assouplies au cours de l'étape suivante, notamment la deuxième phase.

- La deuxième phase, du 5 mai au 5 juin 2020, a connu une atténuation de certaines restrictions. La fermeture de tous les points d'entrée a été maintenue, avec une exception pour le transport transfrontalier de biens essentiels. Toutes les activités productives dans la plupart des secteurs devraient reprendre, sous réserve du respect des mesures de sécurité mises en place. Le transport aérien intérieur a été autorisé sous réserve du respect des mesures de sécurité (filtrage, désinfection). Les travailleurs ayant des antécédents médicaux ont été encouragés à travailler à domicile. Les salles de cinéma, les gymnases, les centres d'exercice, les magasins d'alcool sont restés fermés. Les centres commerciaux ont été ouverts sous réserve du respect des mesures de sécurité et de leur capacité à effectuer des filtrages et à appliquer d'autres directives de sécurité. Pendant cette période, des travaux étaient en cours pour améliorer le système de santé.
- La troisième phase, du 2 juin au 29 juin 2020, consiste en la réouverture graduelle du pays et de l'économie, quoiqu'avec quelques restrictions. Les mesures de restriction des mouvements transfrontaliers restent en vigueur. Levée des mesures de restriction : les restaurants sont autorisés à fonctionner sur réservation ; la vente d'alcool est autorisée certains jours et à certaines heures.
- La quatrième phase du 30 juin 2020 et au-delà marquera la fin de l'état d'urgence et prendra la forme d'une «nouvelle normalité» pour les citoyens. La plupart des mesures de restriction devraient être levées. Parmi les mesures envisagées figurent

la réouverture des frontières à certains pays sélectionnés, sur la base d'informations actualisées ; la reprise des vols internationaux; la révision des protocoles de mise en quarantaine ; la révision des directives relatives à la réouverture des écoles et des établissements d'enseignement supérieur; la révision des mesures de restriction concernant les rassemblements publics ; l'autorisation de consommation d'alcool sur place (dans les restaurants, etc.).

Mesures relatives à l'emploi

- Pour éviter les licenciements dans les secteurs les plus touchés, le gouvernement a accordé des subventions salariales aux entreprises afin de les aider à sauvegarder les emplois dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, des voyages, de l'aviation et de la construction. Les détails

varient selon les secteurs. Le gouvernement a débloqué 400 millions de N\$ (environ 23 millions d'USD) pour cette subvention.

- Assouplissement de la législation du travail pour protéger les emplois. Afin d'éviter des licenciements massifs et des fermetures d'entreprises, les employeurs, tant du secteur public que privé, ont été autorisés à négocier une réduction temporaire de 20 % des salaires et traitements pendant la période de crise (une réduction de 50 % pour les secteurs les plus touchés). Les négociations devraient être entreprises dans le cadre de processus de consultation avec les employés et les syndicats.

Mesures économiques

- Régime de prêts aux petites entreprises non agricoles : le gouvernement a garanti

un programme de prêt à taux préférentiel de 500 millions de dollars namubiens (environ 29 millions d'USD) par l'intermédiaire de la Banque de développement de Namibie (DBN) pour les petites entreprises non agricoles. Les prêts sont accordés aux entreprises dont la trésorerie est ou risque d'être mise à mal en raison d'une perte de recettes due à la pandémie de COVID-19.

- Régime de prêts aux entreprises agricoles : le gouvernement a soutenu un programme de prêts de 200 millions N\$ (environ 11,5 millions USD) pour les agriculteurs et les entreprises agricoles en accordant une garantie pour ces prêts à la Banque agricole de Namibie.
- Octroi de dégrèvement aux emprunteurs de la DBN et de l'AgriBank sous la forme d'un moratoire de

remboursement du capital où un sursis est accordé sur le montant principal pour une période allant de six (6) mois à vingt-quatre (24) mois en fonction de l'évaluation, de la recapitalisation des intérêts, de l'allongement des périodes de remboursement et de la renonciation aux dispositions relatives aux pénalités.

- Régime de prêt de remboursement d'impôt pour les entreprises non minières : ces entreprises peuvent emprunter un montant égal à 1/12e de leur paiement d'impôt au cours de l'année fiscale précédente, à rembourser après un an. Le taux d'intérêt sera concessionnel, inférieur au taux préférentiel, sur la base de la garantie du gouvernement, plafonné à 470 millions N\$ (environ 27 millions \$US).

Lacunes observées dans les mesures mises en place

- Le nombre de tests reste faible: le pays a effectué moins de 1 000 tests. Avant et pendant la phase initiale de confirmation de la présence de COVID-19 en Namibie, les analyses ne pouvaient pas se faire localement. Il fallait plutôt envoyer des échantillons en Afrique du Sud à des fins d'analyse. Il a fallu attendre la fin du mois de mars 2020 pour que l'Institut namibien de pathologie commence à effectuer des analyses.
- Il a été constaté que l'application des restrictions de confinement n'a pas été efficace et satisfaisante, étant donné qu'un grand nombre de personnes circulaient alors qu'elles n'étaient pas exemptées. Par ailleurs, les mesures palliatives proposées aux ménages pendant le confinement ont été jugées inadéquates - elles étaient tardives et insuffisantes. La plupart des foyers indigents n'étaient pas bien couverts. D'autre part, les dispositions de mise en quarantaine et les contrôles COVID-19, notamment dans les aéroports, ont été mis en œuvre avec retard.
- Les équipements de protection individuelle (EPI) et les kits de test étaient insuffisants : Les travailleurs de la santé se sont plaints de ne pas avoir un approvisionnement suffisant et ponctuel d'EPI et de kits de test.

Contribution des syndicats à la lutte contre la pandémie

Efforts d'éducation et de sensibilisation - les syndicats (aux niveaux national et sectoriel) en Namibie ont été actifs et prompts à s'impliquer dans les efforts d'éducation et de sensibilisation relatifs à la pandémie de COVID-19. L'objectif était d'amener leurs membres, les travailleurs et

la population en général à acquérir des informations et des connaissances crédibles sur le virus et sur les moyens de se protéger.

Défense des emplois et des revenus

– Une fois que les syndicats ont constaté que la pandémie menaçait la vie et l'économie, ils ont demandé au gouvernement d'instituer des mesures qui protégeraient les emplois et les revenus. Ils ont fait valoir que la sauvegarde des emplois et des revenus réduirait les problèmes socio-économiques auxquels les travailleurs et les ménages seront confrontés. C'était essentiel étant donné que la plupart des personnes qui ont un emploi sont responsables de subvenir aux besoins des membres de leur famille qui sont sans emploi et qui, autrement, tomberaient dans une pauvreté abjecte. Les syndicats ont utilisé des communiqués de presse, des conférences et des réunions

en ligne pour faire connaître leur position.

Manque de préparation à la crise

– Le Congrès des syndicats de Namibie (TUCNA) a reproché au gouvernement de ne pas avoir appliqué l'allocation de revenu de base, initiée depuis longtemps, qui aurait pu contribuer grandement à aider les communautés nécessiteuses et vulnérables.

Manque d'engagement au dialogue

– les syndicats namubiens ont demandé au gouvernement de prendre l'engagement de recourir à un dialogue social large et inclusif. Ils ont noté que les réponses à une urgence sanitaire mondiale telle que la pandémie de COVID-19 auraient été plus faciles si la culture de consultation existait déjà.

Besoin d'une action syndicale supplémentaire

Poursuite du plaidoyer en faveur d'une protection sociale inclusive – Les syndicats ont déjà fait preuve de dynamisme remarquable pour l'application des dispositions de protection sociale pour tous, sans oublier les travailleurs migrants. Ils doivent persister dans cette voie au moment où la lutte pour contenir le virus se poursuit. Ils doivent également insister pour que les espaces de dialogue social soient désormais accessibles et réellement utilisés.

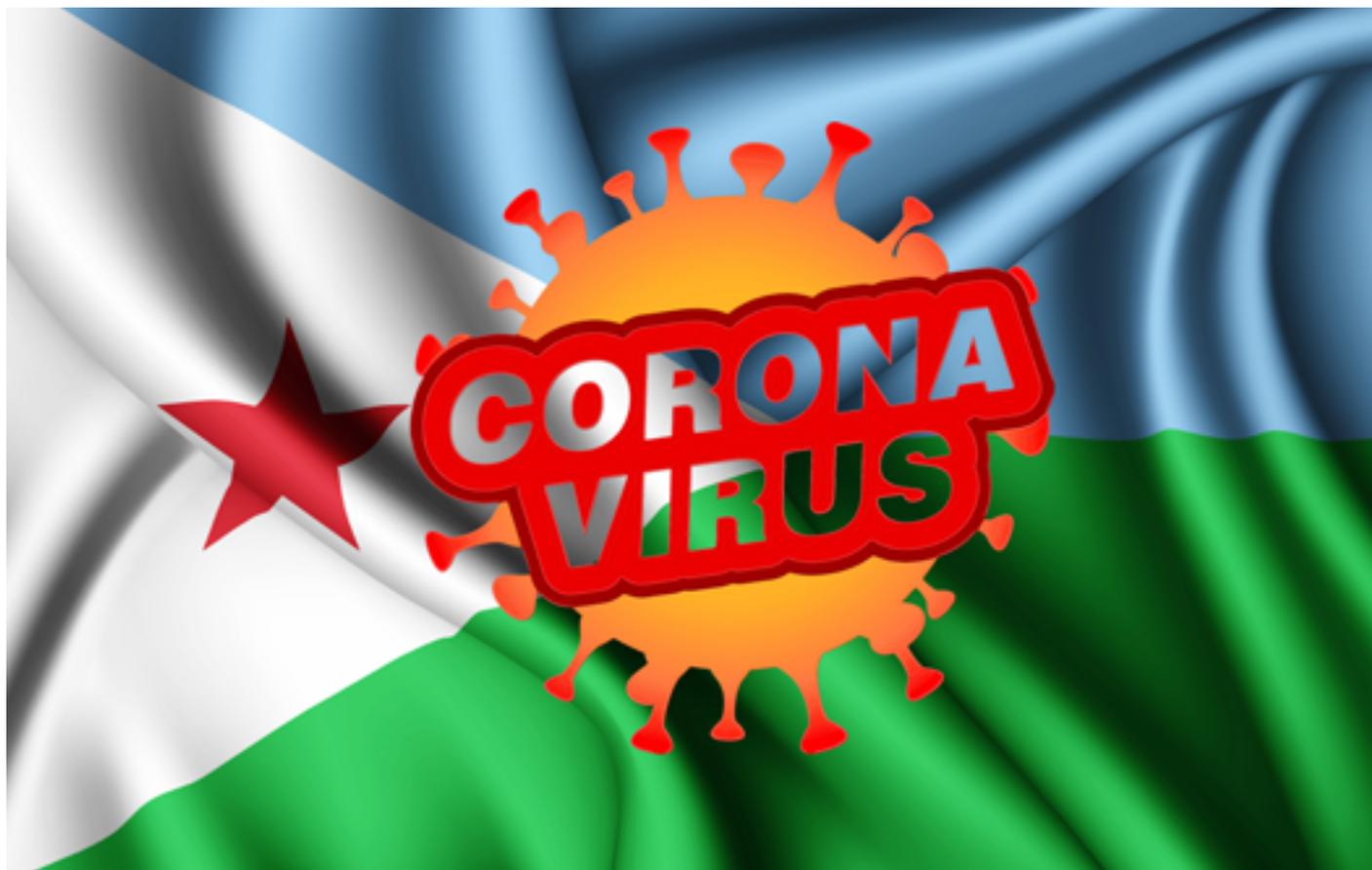
Renforcement des régimes de sécurité et santé au travail (SST) sur les lieux de travail – Les questions de SST nécessitent une attention particulière. Au moment où les restrictions initiales s'atténuent et où le travail reprend, les syndicats à tous les niveaux devraient s'efforcer de mieux comprendre comment gérer la pandémie de COVID-19 en tant que question de SST sur le lieu de travail et comment négocier

de nouvelles conditions de SST dans le cadre de négociations collectives. La prise en compte de la pandémie de COVID-19 en tant que problème de SST peut aider les syndicats à apporter une contribution nécessaire à la gestion de la COVID-19 comme maladie communautaire.

Elaboration d'une position alternative de relance après la pandémie de COVID-19 – les syndicats doivent également se positionner pour s'engager dans les processus de relance post-COVID-19 que le gouvernement devrait être encouragé à mettre en place. Les syndicats namibiens peuvent compter sur le Labour Research and Resources Institute (LARRI) pour les aider à élaborer des positions qu'ils pourront discuter dans le cadre de des efforts de relance post-COVID-19. Il est souhaitable que de telles positions soulèvent avec force la nécessité d'une protection sociale universelle en tant qu'élément clé d'un

nouveau contrat social, ainsi que la nécessité d'une transformation économique axée sur l'intégration régionale africaine. Ce travail exige que les syndicats établissent des alliances stratégiques avec d'autres acteurs de la société civile.

GESTION DE LA CRISE DE LA COVID-19 AU DJIBOUTI



La République de Djibouti est un petit pays de la Corne de l'Afrique qui abrite un certain nombre de bases militaires étrangères clés en raison de sa situation stratégique. Il s'agit notamment de la France, des États-Unis et de la Chine. Le gouvernement a mis en place une stratégie de riposte basée sur

des modalités de test proactives associées à l'isolement et au traitement des cas positifs ainsi qu'à la recherche des contacts de chaque cas positif.

Le Ministère de la santé a pu mettre en œuvre une stratégie basée sur les recommandations de l'OMS d'une manière très

systematique et stricte qui a conduit à l'une des réponses les plus efficaces à la pandémie de COVID-19 dans la Région et en Afrique. L'énorme travail accompli par le gouvernement de Djibouti et le ministère de la Santé a été très apprécié au niveau mondial et loué à la fois par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'OMS.

A la date du 24 juin, les autorités sanitaires djiboutiennes avaient enregistré un total de 4 630 cas confirmés, avec 4 182 guérisons et 52 décès. Cela faisait suite à la notification du premier cas de COVID-19 le 17 mars 2020.

Mesures restrictives

Parmi les mesures restrictives prises initialement, on pouvait noter : la fermeture des frontières terrestres et aériennes, la fermeture des écoles, des lieux de culte, et des magasins à l'exception des épiceries, banques, pharmacies

et stations-service.

Un confinement par quartiers a rapidement été instauré dans la capitale avec une interdiction d'utilisation des transports collectifs. Après en avoir annoncé l'allègement progressif, le confinement général imposé à Djibouti depuis le 23 mars a été prolongé jusqu'au 17 mai sauf pour les travailleurs de services essentiels. Cette décision résulte du non-respect par le public d'un certain nombre de mesures.

Allègement des mesures restrictives

En vue de la levée progressive des mesures de restriction, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé le 11 mai 2020 la réouverture imminente des établissements d'enseignement supérieur privés et publics.

Le processus de réouverture progressive du pays a commencé

officiellement le 17 Mai dans des conditions et des mesures de protection très strictes, notamment le port de masques, la distanciation sociale et l'installation d'équipements de lavage des mains.

L'assouplissement des restrictions s'est encore élargi avec la reprise des transports en commun et l'ouverture des lieux de culte, des restaurants et des pubs le 15 juin. Toutes les activités religieuses, commerciales, de service, de transport, d'enseignement secondaire et supérieur seraient soumises au strict respect des mesures d'éloignement et de barrière sanitaire.

À partir du 1er septembre, les frontières aériennes, maritimes et terrestres pour le trafic passagers seront ouvertes.

Mesures Socio-économiques

Le président de la République avait annoncé la création d'un

fonds d'urgence et de solidarité d'un milliard de francs djiboutiens (5,2 millions d'euros), auquel il aurait promis de contribuer personnellement à hauteur de 10 millions de francs.

Conformément aux instructions du président, l'Autorité des ports et des zones franches (PFA) a annoncé le 14 avril de cette année une réduction de 82,5% des tarifs portuaires pour une période de 60 jours pour toutes les exportations éthiopiennes. Le Premier ministre éthiopien a salué ce geste qui a eu lieu à un moment critique. Le gouvernement a confirmé que le corridor routier vers l'Éthiopie restera ouvert et que tous les frais de manutention au terminal (THC) seront gratuits pour les exportateurs éthiopiens pendant 60 jours pour faire preuve de solidarité.

Le ministère de l'Énergie en charge des Ressources naturelles a annoncé le 4 juin

que plus de 94% des comptes domestiques d'électricité bénéficieront d'un plan de soutien gouvernemental aux factures émises pendant le confinement. Cela réduirait les factures d'environ 400 000 personnes chacune de 30 000 FDJ (environ 168,6 USD) pour aider à alléger le fardeau économique des ménages les plus vulnérables.

Des milliers de familles ont également reçu des secours alimentaires dans plusieurs quartiers pauvres et les entreprises djiboutiennes bénéficient de mesures de soutien telles que le report des impôts et des cotisations de sécurité sociale pendant la période de la pandémie de la COVID-19.

En outre, la Banque mondiale a octroyé une aide d'urgence de 5 millions USD à Djibouti en vue d'aider le pays à lutter contre la pandémie du coronavirus.

Dans le même temps, un plan d'action national pour soutenir le secteur des arts et de la culture est en cours d'élaboration en examinant les régimes de sécurité sociale en vue de limiter l'impact de la pandémie COVID-19 sur les travailleurs du secteur culturel.

Les Défis

Suite à la fermeture des frontières en Ethiopie et aux renforcements des contrôles frontaliers au Yémen, certains des migrants qui transitaient par Djibouti afin d'aller vers la péninsule arabe se sont retrouvés bloqués à Djibouti. Ces migrants vivent dans différents sites installés le long de la route migratoire.

Les autorités ont été critiquées pour avoir imposé le confinement soudainement, sans préparer de mesures d'accompagnement dans un pays où le taux de chômage est proche de 50% et les trois quarts des personnes

vivent avec moins de trois dollars par jour.

Malheureusement, la plupart des gens ne portent pas de masques car ils semblent mal à l'aise dans la chaleur étouffante de Djibouti. Un grand nombre de travailleurs informels marchent des kilomètres chaque jour entre le quartier pauvre de Balbala et Djibouti-ville pour tenter de gagner leur vie.

L'implication des organisations syndicales

Depuis le début de la crise, les organisations syndicales Djiboutienne travaillent en étroite collaboration avec le Ministère du Travail. Leurs nombreuses discussions avec les différentes parties prenantes ont amené les autorités du pays à mettre en place des initiatives innovantes pour réguler le marché du travail et protéger les travailleurs du privé et du public. Une série de textes de loi relatives à la législation du

travail ont été adoptées. Il s'agit essentiellement des éléments suivants :

- Décret n ° 2020-063 / MTRA du 23 mars 2020 invitant les entreprises de 11 salariés ou plus à protéger les contrats de travail en adoptant des mesures de travail alternatives telles que les congés payés, le télétravail et le travail à temps partiel. Des directives supplémentaires obligent les employeurs à mettre en place des mesures sur le lieu de travail qui permettent aux travailleurs de se protéger adéquatement et de maintenir les réunions au minimum.
- Décret 2020-049 / PR / MTRA du 29 avril 2020 relatif aux conditions d'octroi d'une rémunération aux salariés et d'une allocation aux entreprises lors de la pandémie. En vertu de cette mesure, les employés

occupant un emploi partiel peuvent recevoir une compensation de leur employeur pour la perte de salaire due aux heures non travaillées. Par conséquent, cette proposition permet aux employés de recevoir une compensation pour leur salaire s'élevant à 70% de leur salaire brut. Cette rémunération est financée par l'État à hauteur de 30% de la rémunération brute du salarié placé à temps partiel. Les 40% restants sont payés par l'employeur afin que les entreprises puissent éviter les licenciements et conserver leurs travailleurs qualifiés et les employés peuvent conserver leur emploi.

- Renforcement du programme de santé et de sécurité au travail pour résoudre les problèmes liés à la sécurité et à la santé des travailleurs et contribuer positivement à la lutte vitale contre la

pandémie.

- Amélioration de la réglementation du marché du travail pour maintenir l'accent sur le travail décent.
- Consolidation d'une culture plus dynamique de dialogue social et de coopération sur le lieu de travail, indispensable pour dynamiser la réponse à la crise.
- Lancement de discussions sur un éventuel programme d'assurance-emploi (AE) pour fournir un soutien de revenu temporaire aux chômeurs pendant qu'ils recherchent du travail ou améliorent leurs compétences.
- Amélioration de la protection sociale.
- Renforcement des mécanismes de soutien à l'emploi et aux micros, petites et moyennes entreprises

(MPME).

En tant que principale centrale syndicale à Djibouti, l'Union Djiboutienne du Travail (UDT) joue un rôle central dans la sensibilisation de la population, mais surtout des salariés des chantiers actuellement opérationnels, principalement dans les ports de Djibouti.

Par contre, le syndicat des enseignants du Primaire (SEP), l'un des secteurs les plus touchés par la crise a regretté l'absence de dialogue entre le syndicat et le gouvernement. Et a déploré la rigueur du confinement qui a complètement isolé les communautés des provinces qui n'ont pas les infrastructures nécessaires pour la poursuite des cours à distance.

L'OIT travaille avec le ministère du Travail de Djibouti afin d'explorer les options politiques en vue d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le

marché du travail et de faciliter une reprise rapide et efficace. L'OIT, en collaboration avec le gouvernement, les employeurs et les syndicats, a lancé une initiative pour évaluer l'impact de la pandémie sur le marché du travail et proposer des mesures à court, moyen et long terme. En outre, le projet régional IGAD de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre vise à soutenir une évaluation rapide de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs migrants dans la région de l'IGAD qui comprend Djibouti.

Autres initiatives et enseignements à tirer

Depuis début mars, Djibouti se démarque de ses voisins grâce à sa politique de santé basée sur le dépistage de masse, car il dispose de stocks suffisants, rendus possibles par le soutien de l'Allemagne, de la Turquie et de la Chine, pour effectuer des tests ciblés et efficaces de la population. Des tests ont été

effectués dans tous les camps de réfugiés.

Parallèlement, le pays s'apprête à effectuer jusqu'à 50 000 tests dans les prochains jours dans sa capitale, qui concentre près de 80% de sa population. Ce dépistage massif devrait permettre au gouvernement djiboutien d'affiner la stratégie et les mesures pour faire face à cette crise sanitaire.

Des ingénieurs de l'Université de Djibouti ont mis en place un FabLab, financé par l'OIM, en vue de faciliter la reprise des cours. Le FabLab a présenté

des prototypes de tunnels de désinfection et des visières de protection imprimées en 3D pour le personnel médical ainsi qu'un ventilateur mécanique pour les patients souffrant de complications respiratoires.

Alors que les cas de violence augmentaient pendant la pandémie, Djibouti a publiquement soutenu l'appel mondial du Secrétaire général des Nations Unies sur la nécessité de mettre fin à toutes les violences faites aux femmes partout dans le monde, y compris dans les ménages.

Entrée de la **COVID-19** dans le Royaume d'eSwatini



Anciennement connu sous le nom de Swaziland, eSwatini est un pays enclavé et l'un des plus petits d'Afrique australe. Il est délimité par le Mozambique au nord-est et par l'Afrique du Sud au nord, à l'ouest et au sud. Son gouvernement est une monarchie absolue, dirigée par

le roi Mswati III depuis 1986. Le premier cas de la pandémie de COVID-19 dans le pays a été confirmé le 14 mars 2020. Le 16 avril, le pays a enregistré son premier décès lié à la COVID-19, un homme de 59 ans dont la maladie sous-jacente serait le diabète.

Au danger que représente la pandémie de COVID-19 pour Eswatini s'ajoute le pourcentage élevé de personnes vivant avec le VIH dans le pays. Par ailleurs, ce pays est gravement touché par la tuberculose (TB) et environ 70 % de tous les tuberculeux sont co-infectés par le VIH. De plus, il est établi que les patients atteints de maladies chroniques et dont le système immunitaire est affaibli sont plus à risque.

En date du 30 juin 2020, Eswatini comptait 812 cas confirmés de COVID-19, 408 cas de guérison et 11 décès.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement d'eSwatini a déclaré la pandémie COVID-19 comme une urgence sanitaire en février 2020. En outre, parmi les mesures mises en place, il a fermé les écoles en vue de protéger les enfants contre la contamination par le virus. Il a également adopté d'autres mesures similaires à celles

prises par d'autres pays de la région, y compris des restrictions aux frontières, des procédures de mise en quarantaine et un confinement partiel. Seuls les citoyens et résidents d'eSwatini peuvent entrer et sortir par les frontières terrestres du pays et ce, depuis le 27 mars. Tout résident de retour au pays est soumis à une mise en quarantaine obligatoire de 14 jours. Les vols commerciaux de passagers ont également été suspendus. Le transport transfrontalier de marchandises s'est poursuivi, avec des mesures de contrôle renforcées. Les voyages non essentiels et les rassemblements publics de plus de 20 personnes ont également été interdits. Le gouvernement a conseillé à tous les résidents de rester chez eux, à l'exception de ceux qui effectuent des tâches essentielles. Le 23 juin, le gouvernement a annoncé qu'il allait interdire l'alcool à partir du 1er juillet pour essayer de contenir la propagation après

une augmentation rapide des nouveaux cas au cours des deux dernières semaines.

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi, les moyens de subsistance et la réponse du gouvernement

Le gouvernement d'eSwatini, par l'intermédiaire du commissaire au travail Mthunzi Shabangu, a déclaré que 57 entreprises avaient demandé au ministère du travail et de la sécurité sociale l'autorisation de licencier les travailleurs. Cette décision a touché environ 9 000 travailleurs dont l'emploi était gravement menacé en raison du confinement lié au coronavirus dans le royaume. Il a déclaré : «*Il est évident que les pertes d'emploi sont encore plus nombreuses parce que nous continuons à recevoir des demandes.*» Selon la loi, les entreprises sont tenues d'obtenir l'autorisation du ministère pour licencier des travailleurs, mais M. Shabangu

a déclaré à l'eSwatini Observer que certaines l'avaient fait sans notification.

Les licenciements sont considérés comme temporaires pour la durée de la pandémie de COVID-19, mais il n'y a aucune garantie que les travailleurs vont recouvrer leur emploi. Les travailleurs ne reçoivent aucun salaire pendant le licenciement et il n'y a pas de mécanismes de protection sociale en place.

De leur côté, les sénateurs swazis membres du Comité du portefeuille se sont plaints du fait que le Fonds d'aide de 5,3 millions de dollars US qui avait été mis en place en vue d'apporter un appui en période de confinement n'aidait pas les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Ceux-ci ont demandé une réunion avec les principaux ministères, notamment ceux des finances, du travail et de la sécurité sociale, du logement et du

développement urbain, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, afin de discuter des solutions possibles. Faisant suite à cette plainte, le directeur du MPME, Mluleki Dlamini, a présenté aux sénateurs une proposition de modèle d'aide financière au MPME qui, selon lui, est en cours d'élaboration par le gouvernement. Le ministère swazi du commerce, de l'industrie et de l'artisanat a également fermé 52 entreprises pour non-respect des mesures de confinement partiel. Le ministre du commerce, de l'industrie et du commerce, Manqoba Khumalo, a déclaré dans un communiqué que certaines entreprises avaient délibérément violé les mesures. Par exemple, le fait de ne pas avoir de vêtements de protection ou de désinfectants. D'autres mesures mises en œuvre depuis le 8 mai restent en vigueur, notamment :

- les mesures spécifiques et strictes de santé et de sécurité,

comme la distanciation sociale, la désinfection et le port obligatoire de masque, doivent être respectées.

- les déplacements non essentiels entre les villes et les régions sont interdits.
- les restrictions sur les voyages non essentiels restent en vigueur ; le gouvernement a conseillé à tous les résidents de rester chez eux, excepté s'ils veulent effectuer des courses essentielles pour se faire soigner, s'approvisionner en vivres et se procurer des services financiers.
- les vols commerciaux de passagers restent suspendus.
- le transport transfrontalier de marchandises se poursuivra normalement, mais dans le respect de mesures de filtrage plus strictes.
- l'interdiction des

rassemblements publics, y compris les conférences, les conventions ainsi que les rassemblements culturels et sociaux, reste en vigueur.

- les établissements d'enseignement restent fermés.

Financement de la lutte contre la pandémie de COVID-19

Soucieux d'aider le Royaume d'eSwatini dans ses efforts de prévention, de dépistage et de réponse à la menace posée par la pandémie de COVID-19, le Groupe de la Banque mondiale a récemment approuvé un financement d'urgence de 6 millions de dollars pour un programme qui contribuera à renforcer la capacité du système de santé du pays à faire face à cette situation d'urgence et à d'autres qui pourraient survenir à l'avenir. Ce nouveau programme de préparation et de réponse stratégique à

la pandémie de COVID-19 est destiné à minimiser le risque de nouveaux cas importés et à limiter la transmission locale. Ce programme soutiendra la mise en œuvre du plan d'urgence national COVID-19 d'Eswatini en prêtant une assistance technique et un financement destinés à l'acquisition de matériel et d'équipement nécessaires au renforcement des systèmes de surveillance des maladies et des capacités de dépistage dans le pays, ainsi qu'au soutien des investigations épidémiologiques, de l'évaluation des risques, du dépistage, de l'isolement et du suivi des voyageurs aux points d'entrée et à la mise à disposition de données et d'informations en temps utile pour orienter les processus décisionnels et les initiatives d'atténuation. Par ailleurs, il permettra d'améliorer la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale et de renforcer la préparation en matière de communication. En

outre, il aidera le système de soins de santé en matière de planification préalable en vue de fournir des soins médicaux optimaux, de maintenir les services communautaires essentiels et de minimiser les risques pour les patients et le personnel de santé. Cela implique notamment la formation du personnel des établissements de santé et des travailleurs de première ligne aux mesures d'atténuation des risques et la fourniture d'équipements de protection appropriés ainsi que de matériel d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, et de services de gestion des

déchets liés aux soins de santé. Le gouvernement d'eSwatini a prolongé l'état d'urgence jusqu'au 19 juin afin de lutter contre la propagation de la COVID-19. Dans le cadre de cette extension, les entreprises des secteurs de la fabrication et de la production reprendront leurs activités selon les conditions détaillées par l'État. Les activités commerciales non essentielles, notamment les magasins de vêtements, exerceront leurs activités trois jours par semaine. Les services de transport public ne sont autorisés à transporter que 70 % de leur capacité de passagers.

COVID-19 EN GUINEE EQUATORIALE



La Guinée équatoriale, un petit pays d'Afrique centrale avec une population de 1,3 million d'habitants, est composée de deux parties, une continentale, bordée par le Cameroun et le Gabon, et l'autre insulaire comprenant l'île de Bioko (qui abrite la capitale, Malabo) et l'île d'Annobón. La

gestion de la crise de Covid-19 a valu au pays de nombreuses félicitations internationales, mais aussi de vives critiques.

Au 27 juin 2020, la Guinée équatoriale avait enregistré 2 001 cas positifs avec 32 décès et 515 guérisons.

Mesures restrictives

Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour atténuer les effets et la propagation de la pandémie, un certain nombre de mesures ont été prises. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- La fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes, à l'exception des navires transportant des marchandises, des fournitures et des équipements commerciaux dans le pays, ainsi que des vols de fret transportant des biens et équipements essentiels ;
- Interdiction de toutes les activités académiques à tous les niveaux du système éducatif national, centres publics et privés et de toutes les compétitions sportives ;
- La fermeture des lieux de culte ;
- Interdiction de rassemblements de plus de dix personnes et la suspension des transports public.
- Limitation de déplacement
- L'isolement et la mise en quarantaine des cas suspects;
- La Suspension de délivrance des Visas d'entrée en Guinée équatoriale à toutes les missions diplomatiques de la Guinée équatoriale à l'étranger ;
- La restriction des sorties non essentielles pendant la durée de validité des mesures adoptées ;
- L'Imposition d'un couvre-feu
- Le confinement total des deux plus grandes villes, Malabo et Bata

L'assouplissement des

mesures

Le déconfinement progressif a commencé dans tout le pays le 15 juin, avec la reprise des vols internes notamment entre la région insulaire où se trouve la capitale, Malabo, et la partie continentale du pays où se situe le port de Bata.

Les vols internationaux ont également été autorisés à reprendre, mais les personnes arrivant de l'étranger doivent avoir un certificat de diagnostic de coronavirus négatif datant de moins de 48 heures avant.

La réouverture des écoles a été effectuée conformément aux procédures établies par le Ministère de l'éducation, des sciences et des sports.

Dans cette première phase d'assouplissement des mesures, la réouverture du secteur de l'hôtellerie et de la restauration est mise en avant, sous réserve du respect des mesures

d'hygiène et de prévention dans la prestation de services et du port obligatoire de masques dans les espaces publics et les transports, dans le respect de la distanciation sociale.

Les commerces et restaurants ainsi que les lieux de culte pourraient rouvrir. Cependant, les boîtes de nuit et les salles des festivals devraient rester fermées pendant cette première phase et l'état d'urgence reste en vigueur jusqu'au 25 juillet.

Mesures sociales économiques

La Guinée équatoriale a mis en place un plan de soutien aux entreprises touchées par la crise de Covid-19. Ces mesures de soutien d'urgence sont à la fois fiscales (allègements fiscaux et moratoires sur le paiement des impôts et de certaines charges sociales) et budgétaires (subventions aux entreprises pour éviter la faillite

et la fermeture, ainsi que les pertes d'emplois).

Afin de créer un environnement propice pour les sociétés pétrolières explorant et produisant du pétrole et du gaz dans le golfe de Guinée et pour faciliter la reprise économique du secteur, les sociétés d'exploration bénéficieront d'extensions pour mener des activités de forage et d'exploration sismiques, et les sociétés productrices bénéficieront d'assouplissements des dépenses d'investissement. Le report de certains programmes de travail permet aux entreprises d'ajuster leurs dépenses et l'exécution de leurs projets en conséquence et de planifier des investissements plus efficaces à mesure que les marchés continuent de se redresser.

Par ailleurs, le ministère des Mines et des Hydrocarbures a décidé à l'unanimité de renoncer

à ses honoraires des sociétés de services pour une période de trois mois. La capacité Internet du pays a été améliorée pour faciliter le télétravail et l'enseignement à distance.

Dans le cadre des mesures sociales et économiques on peut noter entre autres la création d'un Fonds National d'Urgence pour lutter contre la propagation de la pandémie de coronavirus en République de Guinée Equatoriale grâce à une subvention de l'Etat de 5 milliards de francs CFA (environ 8,5 millions USD). Le gouvernement de la République de Guinée équatoriale, avec le soutien de l'UNICEF, a distribué des kits alimentaires de base et des produits d'hygiène personnelle et domestique pour assurer l'approvisionnement des familles les plus vulnérables du pays pendant l'urgence sanitaire de Covid-19.

La Banque de développement

des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a apporté un soutien direct aux programmes de réponse Covid-19 des États membres de la CEMAC, y compris la Guinée équatoriale, à hauteur de 3 milliards de francs CFA (4,57 millions d'euros).

La gestion de la crise sanitaire de Covid-19 en Guinée équatoriale, même si elle est axée sur les méthodes visant à éradiquer la pandémie et à assurer la stabilité économique, a été entachée d'un certain nombre de lacunes. L'ONG Reporters sans frontières (RSF) a déploré le fait que sept journalistes aient été suspendus à la suite d'une émission télévisée sur la seule chaîne de télévision privée de Guinée équatoriale où ils dénonçaient la violence militaire contre les civils dans le cadre de l'application des mesures de confinement.

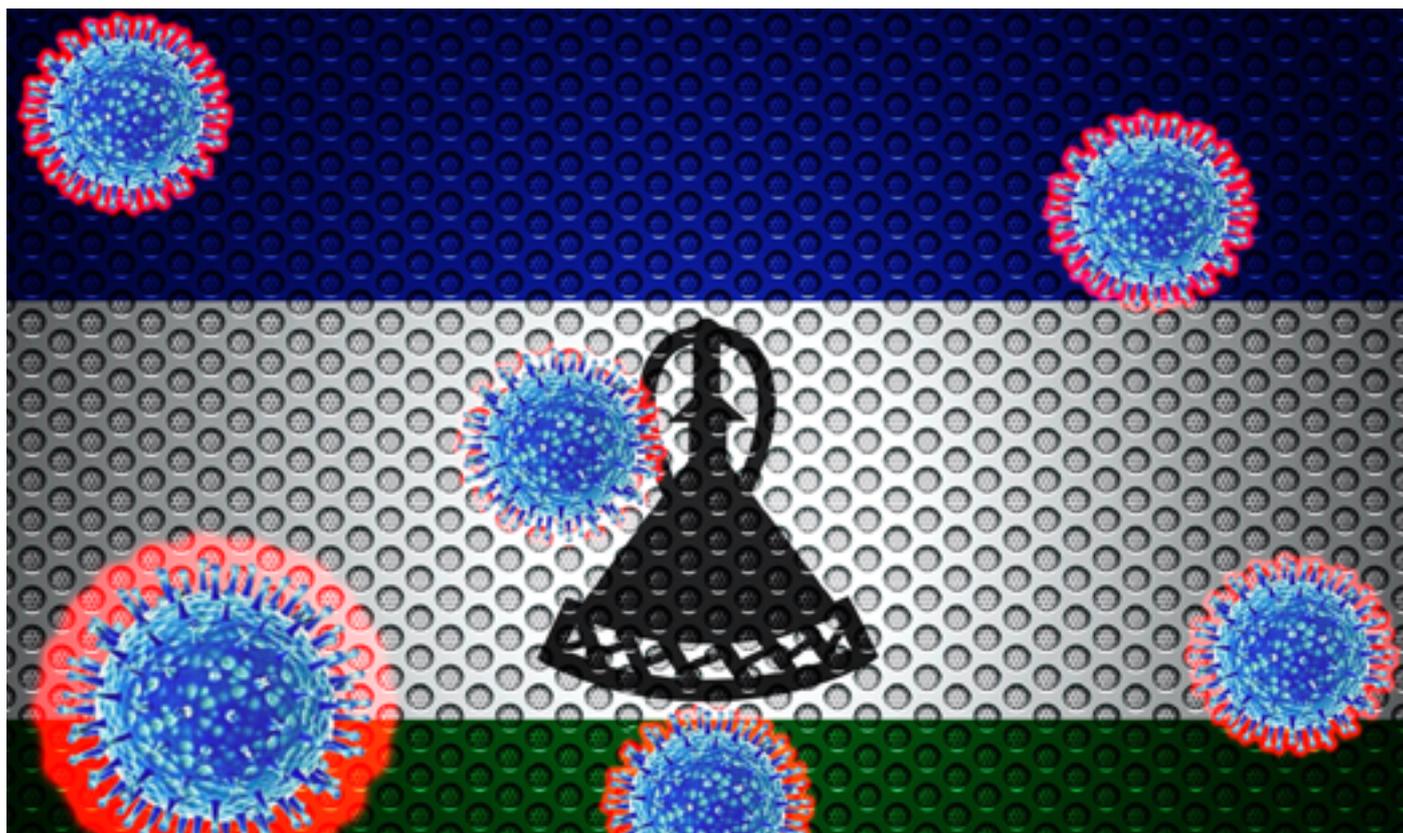
Encore une fois, compte tenu de l'exercice limité des droits syndicaux dans un pays où les

autorités persistent à refuser de reconnaître les syndicats, il n'y a aucune information sur la participation des syndicats à la lutte pour contenir la pandémie et pour faire face à l'impact de la crise sur les travailleurs.

Même si la Guinée équatoriale a l'un des revenus par habitant les plus élevés d'Afrique, la majorité de la population du pays vit dans la pauvreté. L'annonce faite en février par la Guinée équatoriale qu'elle avait fait un don de 1,8 million d'euros à la Chine pour l'aider à faire face à l'épidémie a suscité de vives critiques à la fois dans le pays et dans le monde.

Pendant ce temps, la gestion de la pandémie en Guinée équatoriale soulève de sérieuses questions, étant donné que les autorités ont exigé l'expulsion de la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de ses collaborateurs pour avoir prétendument falsifié les chiffres liés au coronavirus dans le pays.

La pandémie de **COVID-19** touche finalement le Lesotho et menace les moyens de subsistance des populations !



Situé en Afrique australe, le Lesotho est un petit pays enclavé de 2,1 millions d'habitants, classé par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, et qui dépend fortement de l'Afrique du Sud; il est gouverné sous une monarchie constitutionnelle où le Roi est le Chef de l'État.

Le Lesotho est le dernier pays du continent à avoir été touché par le coronavirus. Son territoire est totalement entouré par l'Afrique du Sud. Il a confirmé son premier cas de COVID-19 le 13 mai 2020. A la date du 30 juin 2020, le Lesotho comptait 35 cas confirmés, 11 guérisons et 0 décès.

La réponse du gouvernement

Au moment où la pandémie de COVID-19 a commencé à faire des ravages en Afrique du Sud voisine, le Lesotho n'avait pas la possibilité de réaliser des tests de dépistage du virus. Par conséquent, afin d'empêcher l'entrée du virus sur son territoire, le gouvernement a fermé ses frontières avec l'Afrique du Sud. Le gouvernement a décrété un état d'urgence national le 18 mars, bien qu'aucun cas n'ait été confirmé, et a fermé les écoles jusqu'au 17 avril, sans toutefois interrompre les repas scolaires. Toute personne arrivant sur le territoire devait être mise en quarantaine pendant 14 jours à l'arrivée. Par ailleurs, le Premier ministre Thomas Thabane a annoncé un confinement de trois semaines à partir du 29 mars à minuit. Par la suite, le Lesotho a commencé à envoyer ses échantillons à l'Institut national des maladies transmissibles d'Afrique du Sud aux fins d'analyse. Le Lesotho

a commencé à lever certaines mesures de confinement à partir du 5 mai. Entouré par l'Afrique du Sud qui compte le plus grand nombre de cas confirmés en Afrique, le Lesotho n'a pas encore ouvert ses frontières.

Au lendemain de l'annonce de l'apparition du premier cas positif de COVID-19 au Lesotho, la Banque mondiale a approuvé un crédit de 7,5 millions de dollars de l'Association internationale de développement (AID) en vue de soutenir les efforts du Lesotho visant à prévenir et à détecter la pandémie mondiale de COVID-19 et à y répondre dans le cadre d'un nouveau programme des mesures et d'intervention d'urgence. Ce programme vise à atténuer la menace posée par la pandémie de COVID-19 et à apporter un soutien immédiat aux stratégies de confinement et de traitement. Cela permettra de soutenir le plan national de réponse intégrée du Lesotho à la pandémie COVID-19 en

finançant des interventions essentielles, telles que les investigations épidémiologiques aux fins du traçage des contacts, le dépistage des voyageurs aux points d'entrée, l'extension de la prévention et du contrôle des infections dans les établissements de santé.

Le programme permettra également de financer la capacité de réponse à la crise, d'équiper les travailleurs de la santé de première ligne en équipements de protection individuelle ainsi qu'en produits et en matériel afin de soutenir les efforts du Lesotho en matière de dépistage de la COVID-19. Le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, s'est engagé à agir rapidement pour aider le gouvernement dans sa réponse à la pandémie de COVID-19 afin de sauver des vies et de protéger les moyens de subsistance de la population du Lesotho, en particulier les

plus vulnérables de la société, a déclaré Marie Françoise Marie-Nelly, Directrice de la Banque mondiale pour le Botswana, Eswatini, le Lesotho, la Namibie et l'Afrique du Sud. Le programme d'urgence permettra d'établir et de renforcer les capacités d'isolement et de traitement des malades, de fournir une assistance psychosociale et de promouvoir l'hygiène personnelle, le lavage des mains et les pratiques sanitaires, ainsi que la production et la diffusion de matériel de communication sur les risques en vue de faire participer les communautés.

Le coronavirus pourrait compromettre la lutte contre le VIH

Même si le Lesotho compte très peu de cas de COVID-19 et que jusqu'à présent aucun décès associé au virus n'a été enregistré, le pays connaît un taux de prévalence plus élevé du

VIH (23,6 %) chez les personnes âgées de 15 à 49 ans. 61 % des 340 000 personnes vivant avec le VIH sont sous traitement. De plus, le Lesotho est classé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) parmi les 30 pays affichant le taux le plus élevé de tuberculose. En raison de la fragilité du système de santé et de la présence de plusieurs maladies préexistantes, le coronavirus pourrait exercer une pression supplémentaire sur les ressources. Tout récemment, l'OMS a attiré l'attention sur le fait que les efforts visant à prévenir la propagation du VIH pourraient être compromis par la lutte contre la pandémie de coronavirus. Par conséquent, le Lesotho risque d'être confronté

à une catastrophe, étant donné que l'épidémie de coronavirus pourrait avoir des effets dévastateurs dans un pays où une personne sur quatre vit avec le VIH.

Le 6 mai 2020, le Premier ministre a assoupli les restrictions, en autorisant « à tous les services et entreprises non essentiels » à « ouvrir temporairement leurs portes ». Nous espérons que le Lesotho agira avec prudence pour revenir à la normale et que le gouvernement tendra la main aux différents secteurs de la société, y compris les syndicats, en vue d'élaborer un programme social et économique inclusif visant à sortir le pays de la crise provoquée par la COVID-19.

LIBYE ; lutter contre la Pandémie de la **COVID-19** sous les feux croisés



La Libye a enregistré son premier cas de coronavirus le 24 mars 2020. Il s'agissait d'un homme de 73 ans qui est rentré au pays début mars après un voyage en Arabie saoudite. Ceci, dans un contexte tendu où deux parties en conflits se partagent le pays et que la gestion de la pandémie se fait sous

le contrôle des autorités des factions en guerre. Ils ont rejeté tout cessez-le-feu pendant la pandémie malgré les demandes répétées des Nations Unies.

D'une part, il y a le gouvernement d'accord national (GNA), reconnu par une grande partie de la communauté internationale et

ayant sa base dans la capitale, Tripoli ; et d'autre part, le gouvernement rival et parallèle de Khalifa Haftar, basé dans l'est de la Libye à Benghazi, l'Armée nationale libyenne (NLA).

Comme l'a déclaré un haut fonctionnaire de l'OMS, le système de santé était déjà au bord de l'effondrement avant la pandémie de coronavirus. L'équipement pour les tests est limité avec très peu d'équipement de protection individuelle et une grave pénurie de personnel médical, en particulier dans les zones rurales.

C'est dans ce contexte particulier que les deux gouvernements rivaux ont pris des mesures restrictives, chacun dans les domaines sous leur contrôle, et ont réussi au-delà de tout espoir à effectuer un nombre important de tests pour le virus. Au 07 juillet 2020, il y avait 1117 cas positifs, 269 guérisons et 34 décès.

MESURES DE RESTRICTION

L'Organisation mondiale de la santé joue un rôle important dans la coordination de la réponse à la pandémie malgré la partition du pays et les grandes difficultés rencontrées. L'Armée de libération de la Libye a multiplié les attaques tout en tentant pendant plus d'un an de retourner à Tripoli et a également reçu de vives réponses du gouvernement de Tripoli. Pourtant, officiellement, les deux factions ont manifesté des gestes de bonne volonté pour lutter contre la propagation de la pandémie.

À titre d'exemple, le 30 mars 2020, le GNA a annoncé la libération de 466 détenus à Tripoli dans le cadre d'un effort pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Un comité de haut niveau pour la lutte contre la pandémie a été mis en place à Tripoli tandis

que le ministère de la Santé de Benghazi était chargé de gérer la mise en œuvre des mesures restrictives dans l'est de la Libye.

Début avril 2020, les mesures suivantes ont commencé à être mises en œuvre par les différentes communes de manière plutôt éparées.

Les principales mesures ont été:

- La fermeture des écoles et des marchés
- La fermeture des cafés et restaurants
- La fermeture des salles pouvant abriter des événements,
- La fermeture des mosquées
- La fermeture des quelques entreprises ou imposition de durée limite de travail entre 3 à 4 heures par jour,

- L'interdiction des rassemblements, mariages et autres services funéraires ;
- L'imposition d'un couvre-feu,
- une interdiction de circulation entre les villes et les régions.

SITUATION SOCIO ECONOMIQUES

Pour l'instant, le pétrole est la seule source de revenus de la Libye. La National Oil Company (NOC) est la seule entreprise qui exploite et vend le pétrole sous le contrôle de la communauté internationale et des régulateurs. Les fonds générés par la vente sont transférés à la Banque centrale de Libye.

Cependant, avec le conflit, un blocus des ports pétroliers par les forces alignées sur l'ANL dans l'est de la Libye a réduit la plupart des revenus de la Banque centrale libyenne à Tripoli, qui paie les institutions publiques

et le salaire des fonctionnaires parmi lesquels des praticiens de la santé qui sont sur la première ligne dans la lutte contre la pandémie.

La perte de ventes de pétrole depuis le début du conflit est estimée à environ 4 milliards de dollars américains.

La partition du pays crée une situation d'instabilité. Aussi étonnant que cela puisse paraître, la question de la sécurité reste une priorité par rapport à la gestion de la lutte contre la propagation de la pandémie. Cependant, étant sous assistance humanitaire depuis des années, la Libye a reçu assez rapidement des fonds et du matériel importants de la part des donateurs pour lutter contre la propagation de la pandémie.

Le sort des travailleurs qui étaient déjà dans une situation critique depuis la guerre et la

chute de Mouammar Kadhafi en 2011 s'est aggravé depuis la pandémie. Le ministre du Travail a estimé que 17 000 pertes d'emplois avaient été directement affectées par la pandémie. Il a indiqué que 14 000 d'entre eux étaient actifs dans des entreprises nationales, tandis que 3 000 avaient travaillé pour des entreprises étrangères qui s'étaient retirées du marché local en raison de la détérioration des conditions de sécurité. Selon les données du ministère du Travail, le nombre de demandeurs d'emploi en Libye l'année dernière était de 118 000.

Le mouvement syndical est en berne depuis la crise, sauf parfois le syndicat du secteur pétrolier qui prend occasionnellement des positions. Mais la situation n'est actuellement pas propice aux opérations syndicales et au dialogue social. Rien n'indique qu'il y ait vraiment eu des mesures de soutien aux

entreprises pendant la crise de Covid 19, sauf que le ministère des Finances a annoncé début juin, citant le Conseil présidentiel, que les locataires d'immeubles commerciaux appartenant à l'État seront exonérés de frais de location. Ils ont également été exemptés du paiement d'amendes pour paiement tardif du loyer pendant l'état d'urgence.

Compte tenu de la situation critique en Libye depuis 2011 et des attaques fréquentes des deux camps qui provoquent des pertes d'équipement et de vies humaines, la pandémie de coronavirus a non seulement aggravé la situation mais crée également un sentiment mitigé sur son danger par rapport au danger effets de la guerre entre les deux factions. Il ne fait cependant aucun doute qu'une crise sociale sévit depuis une décennie et que le rôle du mouvement syndical

serait précieux malgré les grandes difficultés à s'impliquer de manière neutre dans les négociations. L'effort syndical dans la situation actuelle devrait être l'occasion de se métamorphoser et de se débarrasser de l'image qu'ils présentent depuis des années comme l'un des organes porte-parole de la Jamahiriya. La pratique d'un syndicalisme plus indépendant devrait être poursuivie au profit des travailleurs en Libye.

La progression de la maladie et le nombre de cas qui ont augmenté pour atteindre les zones reculées de la capitale et de l'est de la Libye au cours du mois de juin font craindre des difficultés à contenir la pandémie. La crainte est réelle même si le gouvernement de Tripoli affirme son optimisme en proposant une réduction des restrictions et un retour des élèves à l'école d'ici la mi-juillet ainsi que la reprise du travail à

l'aéroport international de Tripoli. Bien que ceux-ci montrent une volonté de se rétablir à court terme, le conflit en cours en Libye ne peut qu'offrir un espoir douteux quant à la possibilité d'une reprise inclusive et durable.

Pandémie de **Covid-19** à Sao Tomé-et-Principe



Sao Tomé et Principe est un archipel lusophone situé à 350 km des côtes du Gabon et de la Guinée équatoriale. C'est une ancienne colonie du Portugal, devenue indépendante le 12 juillet 1975 et l'un des pays les plus pauvres du monde.

Reflétant l'exemple du Portugal,

son ancienne puissance coloniale, le président de Sao Tomé et Principe ne gouverne pas mais agit comme arbitre, laissant l'exercice du pouvoir au Premier ministre dans ce petit archipel de 200 000 habitants. Le président Evaristo Carvalho a été élu le 3 septembre 2016 par environ 42 000 des 111

000 électeurs inscrits. Le pays traverse une crise financière quasi permanente, avec plus de 90% de ses investissements financés par l'aide internationale.

Les quatre premiers cas de coronavirus dans le pays ont été confirmés le 6 avril 2020, mais il n'y a aucun cas dans la région autonome de Príncipe. Faute de l'équipement nécessaire pour effectuer des tests dans l'archipel, les échantillons ont été envoyés au Gabon avec le soutien de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le premier accident a été signalé à São Tomé e Príncipe le 30 avril. Le défunt était un homme de 55 ans vivant à Cantalago. Afin d'empêcher la propagation du virus, le gouvernement a imposé diverses restrictions de voyage et mesures de quarantaine. L'état d'urgence sanitaire nationale a été déclaré le 17 mars 2020 et prolongé quatre fois jusqu'au 31 mai 2020.

Les mesures restrictives exceptionnelles dans le processus de prévention et de lutte contre la pandémie de coronavirus sont les suivantes :

- Restriction de la circulation des personnes, sauf dans les situations de travail ou d'urgence ;
- Interdiction des grands rassemblements de personnes ;
- Quarantaine obligatoire pour les personnes malades et sous surveillance active afin de réduire le risque de contagion ;
- Réduction de la capacité maximale de passagers dans les taxis, bus et autres transports publics à 2/3 ;
- Distance physique obligatoire entre les individus dans tous

les lieux publics (au moins 1,5 m). La distance doit être marquée au sol ou sur les sièges avec du ruban adhésif coloré ou de l'encre.

- Respect des mesures de sécurité imposées par les autorités sanitaires ;
- Désinfection systématique et nettoyage des espaces publics et privés ;
- Lavage obligatoire des mains à l'eau et au savon ou désinfection à l'entrée de tous les établissements et institutions publics ou privés ouverts au public ;
- Déconseiller les funérailles et les veillées de plus de 20 personnes (les funérailles des victimes du COVID-19 respectent leur propre protocole) ;
- Fermeture des bars et des discothèques en raison du

risque élevé de contagion et de danger pour la santé publique.

La 8e session extraordinaire du Conseil des ministres s'est tenue le 12 juin afin de procéder à une analyse approfondie de la situation de la pandémie de COVID-19 dans le pays et a noté ce qui suit :

Pour plusieurs raisons, les mesures prises par le gouvernement en matière de santé et de prévention n'ont pas été pleinement couronnées de succès, notamment en raison du manque d'efficacité dans le processus de mise en œuvre et de suivi de ces mesures et du manque de discipline de la population en matière de stricte respect des mesures barrières.

La capacité de dépistage et de contrôle pour lutter contre le COVID-19 s'est considérablement améliorée grâce à l'amélioration de la

formation du personnel de santé ; le renforcement des équipements de protection des équipes médicales ; l'installation et le plein fonctionnement de l'hôpital de campagne ; et l'installation du laboratoire de tests de réaction en chaîne par polymérase (PCR).

Le 15 juin, le cycle de 90 jours d'urgence sanitaire s'est terminé, laissant le pays dans une situation de crise économique, financière et sociale. Le gouvernement a estimé qu'il était temps de commencer à adopter une stratégie de levée progressive des mesures de confinement afin de trouver un juste équilibre entre les mesures préventives de santé et la reprise progressive de l'activité économique dans le pays.

Ainsi, le Conseil des ministres a décidé de remplacer l'état d'urgence sanitaire par un état de catastrophe publique à

l'échelle nationale du 16 juin au 31 juillet 2020.

Le gouvernement a annoncé le processus de levée des mesures de confinement, qui seront mises en œuvre en 3 étapes progressives.

Les mesures de déconfinement progressif

Phase 1 : du 16 au 30 juin

- Abrogation du processus de confinement obligatoire ;
- Faire fonctionner les entreprises et les services généraux, toujours à des horaires réduits ; réouverture des boulangeries, stations-service et pharmacies ;
- Reprise des messes et services religieux avec occupation de 1/3 de la capacité des églises et temples, respectant les règles générales sanitaires afin de réduire le risque de contagion.

Phase 2 : du 1er au 15 juillet

- Fonctionnement des commerces et services généraux en temps normal, dans le respect des règles générales de santé.
- Fonction publique aux heures normales de travail, avec la présence de tous les fonctionnaires.
- Ouverture de l'espace aérien et autorisation des vols commerciaux conformément aux règles générales et aux réglementations internationales.

Phase 3 : du 16 au 31 juillet

- Reprise des services aériens entre les îles de São Tomé et Príncipe et transport de passagers par bateau, conformément aux règles sanitaires générales ;
- Ouverture des marchés avec les horaires réglementés de

5 h à 17 h avec des cours de vente alternative et de fermeture le dimanche ;

Ces mesures sont réglementées par un décret et sont entrées en vigueur le 16 juin 2020.

Enfin, le gouvernement a indiqué que ce processus est dynamique et fera l'objet d'une évaluation constante. De plus, les mesures peuvent changer ou être réajustées à tout moment en tenant compte de l'évolution de la pandémie dans le pays.

Mesures économiques et sociales pour soutenir et relancer l'économie

Les autorités de São Tomé ont commencé à indemniser les travailleurs et les entreprises touchés par l'impact de Covid-19 à São Tomé et Príncipe. Cette compensation fait partie d'un effort de l'État visant à éviter le licenciement des travailleurs. Le secteur du tourisme a été

une priorité dans ce processus d'indemnisation des entreprises gravement touchées par les effets de Covid-19.

L'indemnisation des travailleurs a été réalisée à hauteur de 85% du salaire versé par l'Etat et de 15% par l'employeur à ceux dont l'emploi a été affecté par le COVID-19.

Une compensation de 12 millions USD du Fonds de résilience a été accordée par le Fonds monétaire international.

Le Ministère du travail, de la solidarité et de la famille de Sao Tomé a été chargé d'indemniser les travailleurs du secteur informel touchés par la pandémie de coronavirus. L'indemnité mensuelle est de 600 000 Dobras (environ 30 dollars américains) pour chaque travailleur et environ 1 500 bénéficiaires ont été pris en compte.

Plus de 70 entreprises du secteur formel ont bénéficié

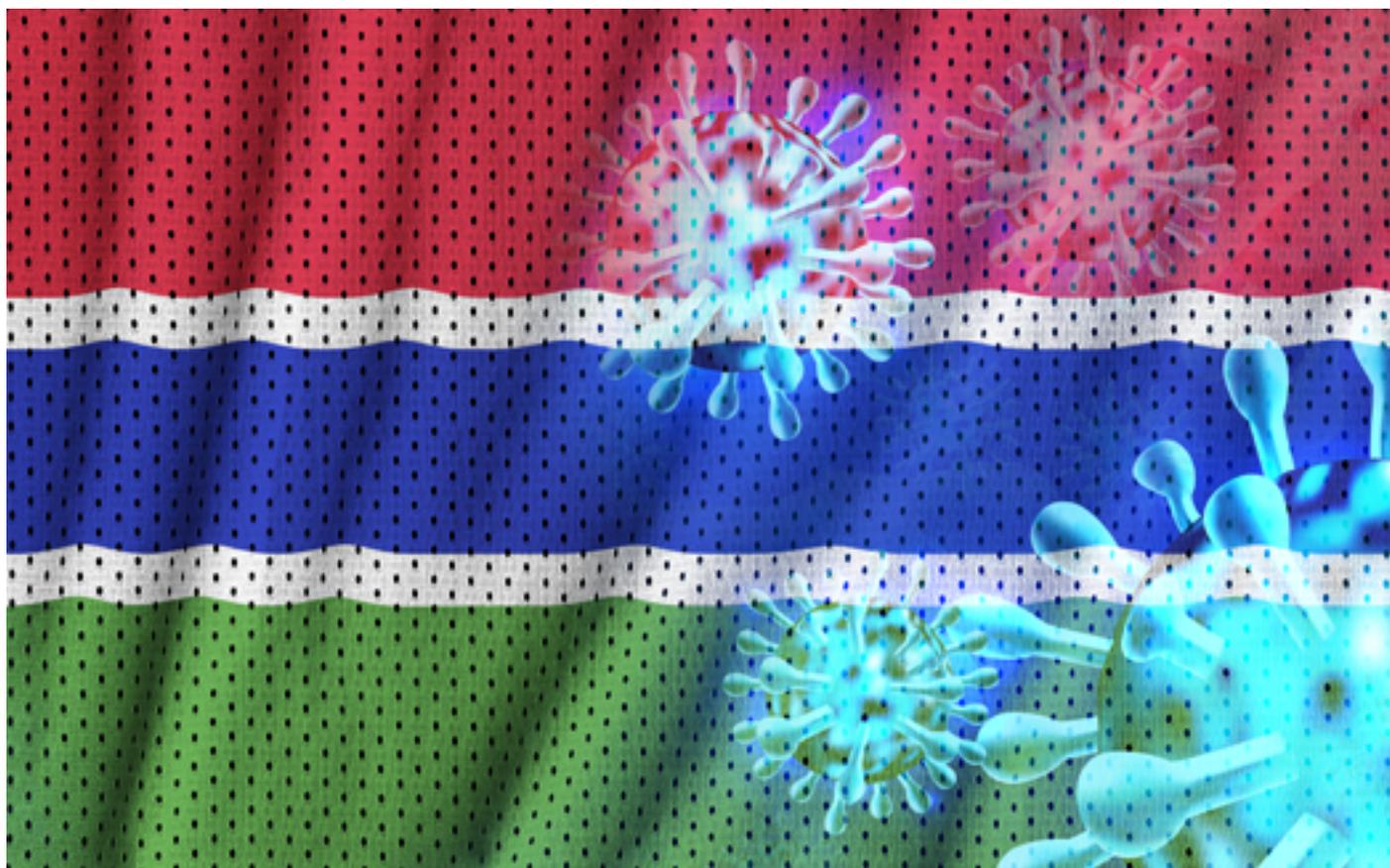
de ce dispositif, principalement dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que des écoles privées afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie de coronavirus.

Dans le but de stimuler l'économie et de faciliter la reprise, le gouvernement a décidé de créer une banque de développement offrant un taux d'intérêt très minimal de 3 à 6%, qui accordera une attention particulière au secteur privé.

Compte tenu de la tendance croissante de l'infection dans le pays, le gouvernement a maintenu la nécessité de respecter l'utilisation obligatoire des masques, la distanciation sociale, l'hygiène et les mesures de barrière pour prévenir la propagation de la maladie.

Lors du dernier décompte du 30 juin 2020, l'évolution de la maladie dans le pays a montré un total de 714 cas confirmés, 236 récupérations et 13 décès.

La Gambie - petit État insulaire confronté à une pandémie sanitaire mondiale



La Gambie est en effet un petit pays d'Afrique de l'Ouest qui, jusqu'à l'apparition du coronavirus, œuvrait sans relâche pour consolider sa marche vers la démocratie après l'ère autocratique de son chef militaire Yahya Jammeh. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a ralenti cette

marche.

Les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie sont l'une de ses principales sources de devises, qui ont été gravement touchés par la pandémie de coronavirus. De nombreux restaurants et hôtels ont été fermés. Seuls quelques hôtels sont restés

ouverts et accessibles aux touristes bloqués par les restrictions de voyage qui ont été systématiquement mises en place par le gouvernement dans le cadre des efforts visant à contenir et à prévenir la propagation du virus. Cette situation a mis en difficulté les Gambiens qui dépendent du tourisme pour leur subsistance.

La Gambie a enregistré son premier cas de COVID-19 dans la journée du 17 mars 2020. Il s'agit d'une femme qui est revenue du Royaume-Uni le 15 mars et qui s'est isolée après un épisode de fièvre. Le ministère de la santé a procédé à la recherche des contacts et à l'isolement de tous les autres passagers qui avaient pris le vol de cette dame. En date du 23 juin 2020, la Gambie comptait 41 cas COVID-19, y compris 26 cas de guérison et 2 cas de décès.

À l'instar d'autres pays africains, le gouvernement d'Adama

Barrow a réagi rapidement pour endiguer la pandémie.

Mesures adoptées par le gouvernement

Parmi les mesures sanitaires, économiques et fiscales adoptées par le gouvernement figurent notamment :

- Le Président a signé le 18 mars 2020 la première ordonnance portant sur la pandémie, qui a été publiée au journal officiel en vertu de l'article 34(1)(b) de la Constitution de 1997. Il a souligné qu'un état d'urgence est inévitable si la situation ne change pas. Par ailleurs, le Président a signé le 27 mars 2020 une deuxième ordonnance déclarant l'état d'urgence. En effet, les opérations du gouvernement ont été réduites ; les institutions ont reçu l'ordre d'utiliser un personnel minimal pour assurer les services de base ; les arrangements de

travail à domicile (TAD), à l'exception des prestataires de services essentiels, ont été encouragés. Les lieux de culte et les commerces non essentiels ont été fermés et les rassemblements de plus de dix personnes ont été interdits. Le nombre de passagers à bord des véhicules de transport public a été limité. Le déplacement des agents de la fonction publique à l'étranger a également été suspendu.

- Toutes les universités ont reçu l'ordre de fermer et tous les rassemblements publics ont été interdits à partir du 17 mars. Le 18 mars, les sessions de l'Assemblée nationale et les audiences de la Commission vérité, réconciliation et réparation ont été suspendues. Le 19 mars, les vols en provenance de 13 pays ont été suspendus. Tous les passagers arrivant de l'étranger ont été contraints de

subir une mise en quarantaine obligatoire de 14 jours.

- Les gouvernements de la Gambie et du Sénégal, son seul voisin, ont convenu de fermer leurs frontières pendant 21 jours à partir du 23 mars, avec une exception pour les services essentiels et pour le transport de nourriture et de médicaments. L'espace aérien de la Gambie a également été fermé, avec une exception pour le vol à des fins médicales et pour le fret.
- Un Comité chargé des produits essentiels a été mis en place pour veiller à l'application de la réglementation. En outre, le gouvernement a approuvé un fonds d'urgence de 500 millions de dalasi (environ 10 millions de dollars) pour couvrir les dépenses de santé publique liées pandémie de COVID-19.
- Le Conseil de la Banque

mondiale a approuvé le 2 avril 2020 une subvention de 10 millions de dollars de l'Association internationale de développement (AID) en faveur de la Gambie en vue de faciliter le déploiement d'une aide d'urgence face à la pandémie. La subvention a été accordée dans le cadre du Projet de la Banque sur la préparation et la riposte à la pandémie de COVID-19 en vue d'améliorer la capacité de dépistage, d'identification [et de traçabilité] et de déclaration des cas. Ce projet visait également à fournir des équipements aux centres d'isolement et de traitement ainsi qu'à améliorer la capacité de surveillance et de dépistage des maladies. Par ailleurs, il visait à promouvoir la communication sur les risques et à favoriser la participation de la communauté en vue de renforcer la sensibilisation et le respect des mesures de prévention et de distanciation

sociale.

Lacunes observées dans les mesures adoptées

Les mesures adoptées par un petit pays comme la Gambie, qui affiche un niveau de pauvreté élevé (48%) et qui occupe la 174^e place sur 189 pays selon l'indice de développement humain de 2019, se sont révélées difficiles pour l'économie et la population. Le gouvernement n'a pas adopté un confinement total parce qu'il n'avait pas les moyens de mettre en place le dispositif de sécurité sociale nécessaire aux fins d'un tel confinement. De plus, la plupart des gens n'avaient pas les moyens de stocker des biens essentiels qui leur permettraient de réduire la fréquence de leurs sorties. Cette situation a fait que la distanciation sociale soit difficile à observer.

Le pays ne disposait pas, avant le déclenchement de la pandémie, d'infrastructures et d'une

gestion adéquates et efficaces des systèmes d'assainissement et d'hygiène. Il n'avait pas non plus la capacité de dépistage rapide. Le nombre de tests effectués à ce jour est inférieur à 3 000, ce qui est considéré un chiffre relativement faible. Il convient de noter que la seule installation du pays capable d'effectuer des tests COVID-19 est l'unité du Medical Research Council (MRC), où les tests étaient effectués sur rendez-vous. Les équipements de protection individuelle (EPI) pour les travailleurs de la santé étaient également en quantité insuffisante. Cela a contribué en partie à leur manque de motivation. Le pays a heureusement bénéficié du don de kits de dépistage et d'EPI fabriqués par Jack Ma, d'Ali Baba.

L'approvisionnement en eau est irrégulier dans les zones urbaines, ce qui fait que la plupart des ménages n'ont pas l'eau courante. Il semblerait

que cela ait affecté le respect du protocole de l'Organisation mondiale de la santé sur le lavage fréquent des mains avec du savon. De même, les mauvaises conditions d'hébergement, en particulier dans le cadre de la famille élargie, où dix personnes utilisent une salle de bain, rendent la distanciation sociale difficile à observer.

Par ailleurs, le fait que la plupart des travailleurs (principalement dans l'économie informelle) ne perçoivent pas de salaire mensuel signifie que leur survie repose sur le fait de sortir quotidiennement pour gagner un revenu. Par conséquent, il y a de fortes inquiétudes quant à la propagation du virus en raison de la faim qui pousse les gens à sortir. De toute évidence, il était difficile de faire respecter les restrictions de mouvement sans mesures palliatives. Le ministre de la santé, Ahmadou Lamin Samateh, y a fait allusion, mais il a néanmoins encouragé

le respect de la réglementation, étant donné que les mesures adoptées étaient importantes pour lutter contre la COVID-19.

Efforts des syndicats dans la lutte contre pandémie de COVID-19

Le Syndicat des enseignants de Gambie (GTU) a été proactif dans la mobilisation de la réponse des travailleurs face à la crise de la pandémie de COVID-19. Il a utilisé un programme de radio communautaire pour éduquer et sensibiliser ses membres et la population en général à propos de la pandémie de COVID-19. Le syndicat a appelé ses membres et le public à respecter intégralement les mesures et les instructions officielles annoncées en vue de freiner la propagation du virus, notamment la distanciation sociale, le lavage fréquent des mains, l'utilisation de désinfectants et de masques à l'extérieur de la maison. Dans

le cadre de son engagement, le GTU a fait don de 200 000 dalasis (environ 4 000 USD) au ministère de la Santé pour l'achat et la distribution de produits non pharmaceutiques.

Le GTU a plaidé pour une collaboration étroite entre le gouvernement et le syndicat en vue d'élaborer des stratégies visant à répondre aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le secteur de l'éducation en particulier et sur l'économie en général. La collaboration, a-t-il souligné, doit faire face aux conséquences de la fermeture des établissements de formation des enseignants et d'autres établissements d'enseignement supérieur, compte tenu de la pénurie d'enseignants à laquelle l'on assiste actuellement. De plus, le GTU a utilisé les espaces de dialogue social existants dans le pays pour planifier la réouverture des écoles. A cette fin, ils ont lancé un appel en faveur de

synergies interministérielles harmonieuses et efficaces, notamment entre les ministères de la santé et de l'éducation, en vue d'élaborer et de communiquer des calendriers bien définis pour la réouverture des écoles. Le Syndicat a proposé des points de repère clairs et des recommandations générales à prendre en considération.

Le syndicat a clairement insisté sur le fait que la pandémie de COVID-19 est aussi une crise qui affecte le secteur de l'éducation. Le GTU a indiqué que, selon l'UNESCO, plus de 1,5 milliard d'élèves ont été affectés par les fermetures d'écoles dans 165 pays, au 26 mars 2020. Ce chiffre représente plus de 87 % de l'ensemble des élèves inscrits. Plus de 63 millions d'enseignants et un nombre important de personnels de soutien à l'éducation ont également été touchés par la pandémie. Le syndicat a également noté que la durée des

fermetures d'écoles a provoqué des perturbations majeures dans l'éducation de millions d'élèves. Par conséquent, le Syndicat a préconisé la mise en place de mesures visant à minimiser l'impact des fermetures sur le service de l'éducation. Il a fait don de 510 radios à énergie solaire aux étudiants des communautés rurales pour soutenir les programmes d'enseignement à distance.

Le GTU a souligné que les salaires et les conditions de travail des enseignants et du personnel de soutien à l'éducation à tous les niveaux, y compris ceux qui ont des contrats fixes ou de courte durée, devraient être protégés, pendant et après la crise de la pandémie de COVID-19. Il a fait valoir que les éducateurs doivent être rémunérés comme d'habitude pendant les périodes de fermeture et que, pour minimiser l'incertitude, le stress et l'anxiété qui en découlent, les responsables de l'éducation

devraient également veiller à ce que tous les employés du secteur soient régulièrement informés en temps utile.

Le GTU continue de plaider en faveur d'un soutien psychosocial, y compris des services de conseil à tous les élèves, les enseignants et le personnel de soutien à l'éducation concernés, afin de garantir leur bien-être, notamment leur santé mentale. Cela est nécessaire pour faire face au traumatisme associé à la pandémie de COVID-19, qui peut être dévastateur pour les élèves et les enseignants, dont certains ont perdu des parents ou des collègues.

Les campagnes de sensibilisation et d'éducation resteront essentielles pendant que le monde continue d'apprendre et d'acquérir des connaissances sur la manière de gérer la maladie. En utilisant l'éducation et la sensibilisation, les syndicats

resteront pertinents dans la mobilisation des populations pour vaincre la pandémie.

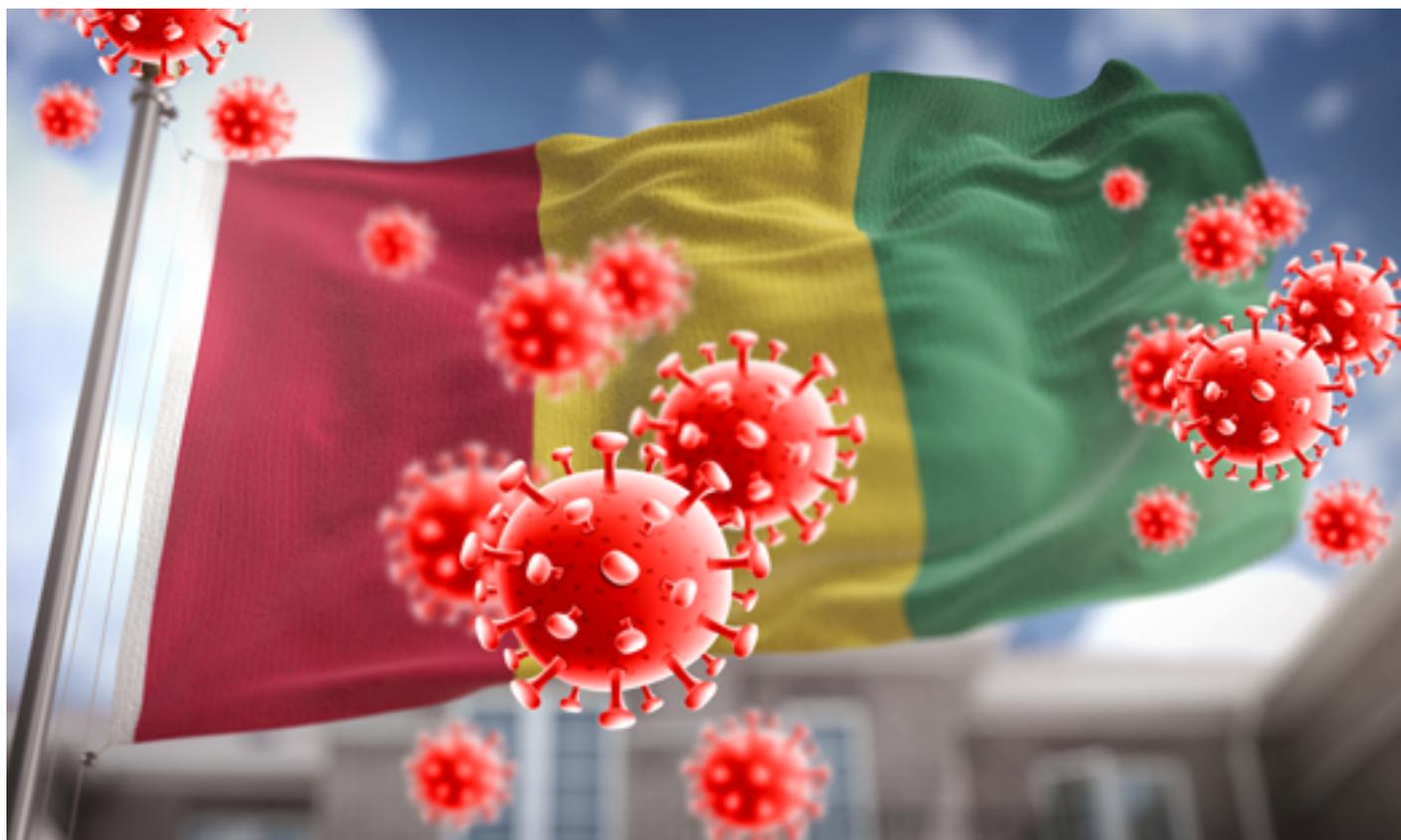
Il serait bon que le GTU prenne contact avec d'autres syndicats en Gambie pour développer ses réponses à la pandémie de COVID-19. Le Bureau des syndicats gambiens (GAMTUB), qui regroupe le GTU et d'autres organisations syndicales en Gambie, peut tirer des enseignements des initiatives entreprises jusqu'à présent par le GTU. Il peut s'appuyer sur cette base et essayer de faire entendre la voix commune et représenter tous les travailleurs Gambiens. La représentation des travailleurs peut attirer l'attention des autorités sur les besoins des travailleurs en matière de sécurité et de santé sur les lieux de travail, au moment où la Gambie se joint à d'autres pays pour tenter d'instaurer une nouvelle normalité dans laquelle le travail et la recherche de moyens de

subsistance coexistent avec le coronavirus. La représentation des travailleurs dans le cadre du dialogue social en cette période de crise peut également faire en sorte que l'attention nécessaire soit accordée à la protection sociale des travailleurs et que le soutien nécessaire soit apporté à ceux qui ont perdu leur emploi ou leurs revenus en raison de la pandémie.

Enfin, grâce au dialogue social, les travailleurs et les syndicats

gambiens peuvent contribuer à l'élaboration du programme de relance et de reconstruction post-COVID-19 dans lequel les intérêts de la majorité des Gambiens sont dûment pris en compte. Les syndicats peuvent y parvenir efficacement à condition qu'ils nouent délibérément des relations avec d'autres organisations de la société civile et contribuent à défendre les intérêts d'une large coalition de parties prenantes.

La Guinée et la lutte contre pandémie de la **Covid-19**



Après avoir connu l'épidémie du virus Ebola, qui a officiellement fait plus de 2500 morts et plongé des milliers de familles dans le deuil entre 2014 et 2016, la Guinée, comme d'autres pays africains, a été frappée par la pandémie de COVID-19. Depuis la confirmation du premier

cas de COVID-19 dans le pays le 12 mars 2020, les chiffres ont augmenté rapidement. Au 28 juin, la Guinée avait officiellement notifié 5 351 cas de virus avec 4 296 guérisons et 31 décès.

Mesures de riposte prises par le gouvernement :

Comme la plupart des États africains, la Guinée a pris des mesures importantes pour contenir la pandémie de coronavirus. Les mosquées et les églises, les frontières et les écoles ont été fermées. Un couvre-feu nocturne ainsi que des restrictions sur les regroupements ont été imposés. De plus, des mesures économiques ont été mises en place pour atténuer l'impact de la pandémie sur les groupes vulnérables.

Dans la soirée du 13 mars 2020 suite à la confirmation du premier cas de contamination au Covid-19, le gouvernement guinéen a annoncé les mesures ci-après :

- Suivi automatique des voyageurs en provenance de pays à haut risque où la transmission est locale ;
- Confiscation des passeports des passagers en provenance des zones à haut risque durant leur période de suivi de quatorze jours ;
- Interdiction dans la capitale Conakry des rassemblements, dans un premier temps, de plus de 100 personnes, puis progressivement de 20 personnes ;
- Fermeture de l'aéroport international de Conakry le lundi 23 mars 2020 ;
- Imposition d'un couvre-feu, allant de 21 heures à 5 heures, le 30 mars 2020 et d'une interdiction de mouvements des personnes de Conakry vers l'intérieur
- Etat d'urgence déclaré dans le Grand Conakry (Conakry, Coyah et Dubréka) avec effet le 26 mars 2020.
- Fermeture des frontières terrestres (entrées/sorties) pour tous les voyageurs

en dehors du transport de marchandises depuis le 26 mars 2020 et jusqu'au 15 juillet (renouvelable).

- Limitation du nombre de personnes à bord des véhicules. Pour les transports de marchandises, le nombre de convoyeurs est limité à 2 apprentis et 1 chauffeur. Pour le transport en commun de la ville de Conakry seront soumis à une limitation de passagers : 3 passagers par voiture, 1 par moto, et 7 à 10 par minibus.
- Ouverture des lieux de culte le 22 juin 2020 pour les préfectures n'ayant enregistré aucun patient Covid-19;
- Réouverture des classes d'examen et les universités le lundi 29 juin 2020.
- Port obligatoire de masques par toutes les personnes .

Le Gouvernement Guinéen a

également présenté un plan de riposte économique au Covid-19 s'élevant à plus de trois mille milliards GNF (environ 300 millions de dollars US). Le plan de réponse économique, soutenu par trente (30) mesures spécifiques, s'articule autour de trois axes:

1. Un volet sanitaire destiné à contenir et contrôler l'épidémie;
2. Une composante sociale, visant à atténuer les conséquences de la crise sanitaire sur les ménages, notamment ceux en situation de précarité ;
3. Une composante appui au secteur privé, pour mitiger les effets de l'épidémie sur les entreprises, en particulier les secteurs les plus affectés.

Pour le Gouvernement Guinéen, l'application de cet ensemble de mesures serait une réponse à l'impact de la COVID-19 et

établirait les bases pour que les effets négatifs sur l'emploi et l'activité soient transitoires et pour que l'activité augmente une fois la fin de la pandémie

Actions syndicales:

L'implication des syndicats dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 en Guinée a pris la forme d'un certain nombre d'actions:

- Initiatives d'information et campagnes de sensibilisation associées à la distribution de kits de protection à un certain nombre d'acteurs de l'économie informelle (principalement les transporteurs) et d'établissements scolaires;
- Production d'un papier de position syndicale sur le budget 2020 couplé aux implications extrabudgétaires de la pandémie de Covid-19.

Un document de position des

syndicats sur le Covid-19 qui a fait un certain nombre de propositions a été élaboré par le Comité d'analyse et de recherche économique syndical (CARES-Guinée). Ce document a souligné la nécessité urgente d'étendre la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle. Il a également souligné l'importance de consolider le processus de dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux en tant que moyen de défendre les intérêts des travailleurs.

Les syndicats guinéens ont également souligné la nécessité pour le gouvernement d'allouer des budgets substantiels aux ministères de la santé, de l'action sociale, du travail et de l'emploi pour une meilleure mise en œuvre des politiques sociales. Ils ont également exprimé leur préoccupation, lors de l'élaboration du budget général de l'Etat, d'impliquer les syndicats dans la préparation

des budgets à allouer aux agences de protection sociale des acteurs de l'économie informelle. Enfin, en ce qui concerne les syndicats, il est urgent de créer un comité ad hoc au sein duquel les experts syndicaux seront activement impliqués dans la gestion du fonds de réponse à la pandémie de Covid-19.

Les organisations syndicales guinéennes ont également souligné qu'une leçon importante à tirer de la pandémie de Covid-19 est la nécessité de former des agents de santé capables de contribuer efficacement à contenir cette crise sanitaire et d'éventuelles crises futures.

Impact minimal de la pandémie de **COVID-19** dans l'archipel paradisiaque des Seychelles.



Aux Seychelles, les deux premiers cas de COVID-19 ont été confirmés le samedi 14 mars 2020. Il s'agit d'un couple seychellois arrivé d'Italie quelques jours auparavant et qui a été immédiatement mis en quarantaine.

Suite à ce nouveau développement, le ministère de la santé et le ministère de l'éducation et des ressources humaines ont conseillé à toutes les écoles de Mahé (une des principales îles) de cesser leurs activités pendant 14 jours à compter du lundi 16 mars 2020.

Le gouvernement a ensuite timidement commencé à mettre en place des mesures préventives simples, notamment en encourageant la population à respecter les règles d'hygiène de base, à éviter les zones à forte concentration de gens et à signaler tous les cas suspects.

L'archipel des Seychelles est composé de 3 îles principales situées au nord-est de l'île de Madagascar dont il est séparé d'environ un millier de km. Il compte moins de 100 000 habitants, si bien qu'avec une bonne organisation le gouvernement a pu mettre en place assez rapidement, des mesures pour contenir la propagation de Covid-19. Au 10 juillet, l'archipel a enregistré 100 cas confirmés, avec 11 récupérations et 0 décès.

Sachant que le tourisme et la pêche sont les principales activités économiques de

l'archipel, les premières mesures de restriction ont été imposées à ces deux secteurs le 10 mars 2020.

Tous les bateaux de croisière et de plaisance ne sont plus autorisés à entrer dans les eaux seychelloises.

Toutes les excursions et activités en bateau et en bateau de plaisance ont été réduites.

MESURES RESTRICTIVES

Le 23 mars 2020, le gouvernement des Seychelles a pris des mesures beaucoup plus drastiques pour les voyages, valables pour 30 jours et qui ont été prolongées à plusieurs reprises, notamment :

- Interdiction d'entrée, sauf pour les Seychellois de retour, qui doivent se soumettre à un contrôle et à une mise en quarantaine pendant 14 jours.
- Imposition d'une autorisation

écrite du commissaire à la santé publique à tous les étrangers qui souhaitent entrer aux Seychelles pour y effectuer une mission spéciale.

- Interdiction pour les citoyens et les résidents de voyager à l'étranger.
- Interdiction d'entrée, jusqu'à nouvel ordre, à tous les travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail seychellois.

En plus des mesures ci-dessus, conformément à la législation sur les maladies infectieuses, le commissaire à la santé publique a publié les mesures suivantes valables pour 21 jours, à compter du 8 avril 2020 :

- Interdiction de tout mouvement à l'air libre, sauf en cas de dérogation ;
- Seuls les travailleurs des

services essentiels sont tenus de se rendre au travail. Les autres doivent rester à la maison jusqu'à ce qu'une liste des services essentiels soit publiée ;

- Fermeture de tous les magasins, sauf ceux qui vendent des produits alimentaires, des produits d'épicerie et des produits pharmaceutiques ;
- Fermeture de tous les restaurants, à l'exception de ceux qui souhaitent effectuer une livraison à domicile ;
- Autorisation pour les banques de rester ouvertes à condition que les mesures de distanciation sociale et d'hygiène soient respectées et que les transactions électroniques soient encouragées ;
- Sans l'imposition d'un couvre-feu, chacun devait rester à la

maison en dehors du temps nécessaire consacré à l'achat de nourriture et à la fourniture de services essentiels ;

- Interdiction de se réunir pour des activités formelles ou informelles ;
- Les services d'autobus publics ont été réduits au niveau minimum nécessaire pour assurer le transport des travailleurs des services essentiels et des personnes ayant un besoin urgent d'accéder aux services essentiels. La distanciation sociale devrait être observée à tout moment dans les transports publics ;
- La restriction de la circulation s'applique également aux travailleurs de la construction, à l'exception de ceux qui travaillent sur les infrastructures publiques critiques. Toutes les entreprises de construction

devraient cesser leurs activités et les employés devraient rester chez eux. Une autorisation écrite devrait être obtenue du commissaire de police pour exemption et ceux qui avaient été autorisés devraient veiller à ce que leurs employés exercent une distanciation sociale et physique à tout moment ;

- Les déplacements entre les îles se limitent à l'exploitation des services essentiels et au transport de leur personnel ;
- Les excursions et les activités en bateau et en bateau de plaisance ne sont pas autorisées.

À partir du 4 mai 2020, le confinement des marchés seychellois s'est progressivement assoupli.

**SITUATION
ÉCONOMIQUE**

SOCIO-

Certes, comme plusieurs pays qui ont fermé leurs frontières, les Seychelles ont été touchées par la pandémie de COVID-19. 70% de son économie dépend du tourisme, qui génère environ 3 millions de dollars par mois. Plus récemment, le gouvernement a fait preuve d'optimisme, mais sans aucune certitude quant à la reprise des activités le 1er août 2020.

Tout cela se passe dans un contexte assez particulier où des élections présidentielles sont en vue vers la fin du mois d'octobre 2020. Ainsi, les débats sur la réponse à la pandémie sont parfois détournés vers des questions politiques. Cela nuit à la prise en compte des véritables enjeux d'une lutte qui nécessite un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes.

Le pays souffrait déjà d'un manque de diversification de son économie avant l'émergence de la pandémie de Covid-19.

Cela l'a rendu vulnérable aux chocs extérieurs et dépendant vis-à-vis des secteurs du tourisme et de la pêche et de la transformation qui y est liée.

Il convient de noter que la pandémie de Covid-19 a perturbé la politique macroéconomique globale et le programme de réformes structurelles que le pays a mis en œuvre ces dernières années.

Les prévisions de la Banque centrale envisagent une augmentation des pressions inflationnistes à court et moyen terme, principalement en raison de la dépréciation de la monnaie nationale, situation qui fait suite à la baisse du niveau des entrées de devises étrangères.

Un Comité de haut niveau présidé par le Président de la République a été mis en place pour gérer la réponse à la pandémie de COVID-19. Ce comité est composé du ministre

de l'emploi, de l'immigration et de l'état civil, du ministre du tourisme, du ministre des finances, du procureur général et de représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, des employeurs, des syndicats (SFWU) et des opérateurs hôteliers.

Selon la SFWU, le gouvernement a mis en place une série de mesures et de réglementations fiscales, monétaires et d'emploi pour atténuer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les entreprises et les travailleurs. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Assistance financière aux entreprises pour sauvegarder l'emploi et facilitation en termes de ligne de crédit spéciale à faible taux d'intérêt pour les PME, y compris celles des secteurs du tourisme, de la pêche et de l'agriculture.
- Réglementation spéciale sur

les congés des travailleurs.

- Modification de la législation du travail pour la protection des travailleurs contre le report et la réduction des salaires ; les restrictions sur le licenciement d'avril à juin 2020 ; et l'application de procédures de négociation obligatoires pour les cas de licenciement jusqu'en décembre 2020.
- Introduction de nouvelles directives sur la protection des droits des travailleurs migrants.
- Introduction du Seychelles Employee Transition Scheme (S.E.T.S.) pour les employés locaux qui sont licenciés, dans le cadre duquel le gouvernement garantit le salaire mensuel de base pour tous les travailleurs licenciés, y compris les indépendants.
- Extension du régime de complément de revenu par

l'intermédiaire de l'Agence de protection sociale (APS) à l'ensemble de la population.

Cependant, en cette période de crise, le secteur de la pêche s'est avéré être le secteur le plus stable et le plus créateur d'emplois.

L'influence négative de la pandémie de COVID-19 est indéniable sur le bien-être d'une grande partie de la population qui vivait déjà en dessous du seuil de pauvreté (40%), malgré les efforts du gouvernement pour éradiquer l'extrême pauvreté.

Dans le cadre de ses efforts pour faciliter la reprise économique, la Banque centrale a annoncé le 23 juin 2020 une réduction du taux de politique monétaire (MPR) à 3 % au lieu de 4 %. Cette mesure vise non seulement à soutenir l'économie nationale face à la pandémie de COVID-19 qui pourrait compromettre la stabilité financière, mais aussi à

atténuer les tensions futures sur les emprunteurs, à améliorer les conditions de liquidité à court terme et à soutenir l'activité économique.

RÔLE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Comme indiqué dans le rapport de la Fédération des syndicats des travailleurs des Seychelles (SFWU), son intervention a été appréciée et soutenue par le gouvernement, l'organisation des employeurs et la Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles.

Des cadres de consultation et de dialogue ont été mis en place pour discuter de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures.

Le ministère de l'emploi a créé divers comités tripartites pour soutenir le Comité consultatif national sur l'emploi (NCCE) existant, dont la SFWU est membre.

Le nombre de cas confirmés et de 0 décès indique que cet archipel, dont les principales activités économiques nécessitaient un flux important de voyageurs étrangers, se porte bien.

Cela est probablement dû non seulement à la faible densité de population, à la disparité des points de concentration de la population étant donné la nature dispersée des îles et îlots de l'archipel, mais aussi au manque de diversification de l'économie, qui est à la fois une faiblesse et un atout en cette période de crise.

Dans le même temps, les mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie dans l'ensemble de l'archipel méritent d'être saluées.

Une série de mesures ont été mises en place aux Seychelles pour atténuer l'impact négatif de la pandémie sur l'économie. Le cadre inclusif de consultation

à haut niveau dirigé par le Président de la République a permis aux syndicats de contribuer, de demander des mesures favorables et de participer à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, pour les Seychelles, qui sont en train de procéder à des réformes structurelles de leur économie, les leçons tirées de la crise de COVID-19 devraient permettre au mouvement syndical de s'impliquer davantage en vue de jeter les bases d'un environnement propice à la création d'emplois décents et productifs, principalement dans le secteur de la pêche, en créant de la valeur ajoutée dans le strict respect de la biodiversité et en accompagnant le processus de diversification de l'économie visant à réduire sa fragilité face aux facteurs externes.

La pandémie du **Covid-19** en Guinée Bissau



La Guinée-Bissau a enregistré ses deux premiers cas de coronavirus importés le 25 mars 2020. Il s'agissait de deux ressortissants étrangers résidant à Bissau, notamment un entrepreneur d'origine indienne et un fonctionnaire des Nations Unies d'origine congolaise (République démocratique du Congo).

Cependant, les statistiques ont évolué rapidement. Il a été signalé que cinq membres du gouvernement bissau-guinéen, à savoir le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le secrétaire d'État chargé de l'Ordre public, le secrétaire d'État chargé de l'Intégration régionale et le ministre de la Santé publique, auraient été

testés positif pour Covid-19.

L'une des autres particularités du Covid-19 en Guinée-Bissau est qu'il a infecté très tôt un membre du personnel médical qui n'avait ni l'équipement ni la formation nécessaires pour se protéger. Dès les premières semaines, des dizaines de médecins et d'infirmières infectés ont dû cesser de travailler. Il a également été signalé qu'environ 9% des travailleurs du secteur de la santé dans le pays ont été infectés par le virus.

Au 28 juin 2020, il y avait 1614 cas confirmés, avec 317 guérisons et 21 décès.

Mesures de riposte prises par le gouvernement :

Parmi les mesures que les autorités locales ont mises en place depuis le 18 mars et appliquées dans une plus ou moins grande mesure avec

l'aide des forces de sécurité (et qui ont été assouplies depuis le 27 mai), figurent les suivantes:

- Fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres, sauf pour des raisons humanitaires. Ces frontières ont été rouvertes depuis le 27 mai. L'entrée ou la sortie sont autorisées sous réserve de la présentation d'un certificat de test négatif au Covid-19
- Fermeture d'entreprises non essentielles.
- Limitation du temps pour les courses personnelles entre 7h et 18h afin d'obtenir des biens ou services essentiels, 17h à 18h étant consacré au retour au domicile (depuis le 27 mai).
- Imposition d'un couvre-feu entre 20 h et 6 heures du matin du 12 mai au 25 juin.

- Port obligatoire du masque dans les espaces publics (depuis le 12 mai).
- Respect de l'exigence de «distanciation sociale» d'au moins 1 mètre de toute autre personne.
- Les véhicules de transport de passagers ne peuvent transporter que la moitié de la capacité habituelle et les taxis ne peuvent transporter que trois passagers

Ces mesures sont toutes justifiées par l'état d'urgence sanitaire qui a été officiellement déclaré le 28 mars à minuit pour 15 jours et prolongé cinq fois pour 15 jours puis une sixième fois pour 30 jours, soit jusqu'au 25 juillet 2020 à minuit.

La Guinée-Bissau est plongée dans une crise politique qui est aggravée par les conditions socio-économiques difficiles créées par la pandémie. La

crise de santé publique à laquelle la société tout entière est confrontée offre au gouvernement la possibilité de tendre la main aux différentes parties prenantes, y compris les syndicats, pour développer une approche inclusive pour faire face aux problèmes. Une telle approche pourrait aider à jeter des ponts entre les forces politiques rivales en Guinée-Bissau et peut-être jeter les bases d'un effort de collaboration national pour l'avenir. Il reste à voir si le gouvernement et les autres forces sociales du pays profiteront de cette occasion pour aller dans la bonne direction.

Le Mozambique pris dans un dilemme dans la lutte contre la pandémie de **COVID-19**.



Au Mozambique, le premier cas de COVID-19 a été découvert le 14 mars dans la capitale du pays, Maputo. Juste après, le maire de la ville et sa femme ont également été testés positifs, à leur retour d'un voyage au Royaume-Uni. Dans la période du 23 mars au 8 juillet 2020, il y a eu 1.012 cas

confirmés de COVID-19 dont 8 cas de décès.

Il y avait des rumeurs selon lesquelles seuls les riches et les blancs, ainsi que les Chinois, pouvaient contracter la maladie COVID-19. Au moment où le président s'est rendu à Harare, la capitale du Zimbabwe voisin, en mai, en violation

de l'interdiction de voyager imposée dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence, les critiques et la méfiance à l'égard du gouvernement se sont multipliées. En effet, comme dans beaucoup d'autres pays africains, le coronavirus n'a pas exactement amené les gens à se rallier à leur leadership, mais a plutôt renforcé la méfiance qui existe déjà à l'égard du gouvernement.

Interventions du gouvernement

Le Président a déclaré l'état d'urgence le 30 mars 2020 et a imposé un confinement partiel qui a maintenant été prolongé jusqu'à la fin du mois de juillet. Cette démarche, comme dans de nombreux autres pays, a débouché sur les mesures suivantes :

- L'état d'urgence entraînant la fermeture d'écoles et de nombreuses autres institutions publiques,
- La restriction de la liberté de circulation,
- L'imposition d'un maximum de vingt personnes sur les lieux de rassemblement et une distanciation sociale de 1,5 mètre,
- La fermeture des restaurants, des bars et des petits débits de boissons, ainsi que des églises, des activités sportives et d'autres activités sociales,
- Le port obligatoire de masques,
- L'interdiction de vente dans la rue,
- Une campagne d'éducation civique lancée par le gouvernement sur les moyens de prévenir la propagation du virus, en mettant l'accent sur l'hygiène et la distanciation sociale et en recommandant aux gens de «rester chez eux».

Les taux d'infection n'ont pas explosé, contrairement à ce que prévoyait l'OMS, malgré l'avertissement lancé en avril dernier selon lequel l'Afrique pourrait être le prochain épicode et que ses systèmes de santé, déjà fragiles, allaient s'effondrer. Cela ne s'est pas produit, mais le taux d'infection progresse au Mozambique, et il est probable que les chiffres concernant l'ampleur de la pandémie soient nombreux et incertains, vu que les capacités de dépistage sont extrêmement faibles.

Tirailé entre la survie et la protection contre la pandémie

La crise de la pandémie de coronavirus au Mozambique a créé de profonds dilemmes dans un contexte où la majorité de la population vit déjà dans la pauvreté et est occupée dans l'économie informelle, et dépend par conséquent d'un revenu

quotidien, sans contrat de travail sûr ni mesures de protection. La plupart des gens se battent encore pour se remettre du cyclone Idai de l'année dernière, considéré comme l'un des pires cyclones tropicaux jamais enregistrés en Afrique. Les habitants de la province de Cabo Delgado, dans le nord du pays, sont contraints de quitter leurs foyers en raison de la recrudescence de l'insurrection armée. A ces difficultés s'ajoute une grande méfiance à l'égard du gouvernement, alimentée par un héritage de longue date de corruption, de développement inégal et de recours systématique à la violence de l'Etat contre la délinquance et la déloyauté.

A bien des égards, la crise de la pandémie de coronavirus est en train d'exposer et même d'intensifier la crise politique et économique qui existe déjà au Mozambique. Par ailleurs, les incertitudes et les informations contradictoires sur la nature du

virus lui-même alimentent la suspicion et la discrimination à l'égard de ceux qui l'ont contracté. Le ministre du travail et de la sécurité sociale a annoncé au début du mois de juin qu'au moins 39 000 personnes avaient perdu leur emploi dans le secteur formel à cause de la COVID-19. Il est très probable que le nombre de moyens de subsistance perdus dans le secteur informel soit beaucoup plus élevé.

Les personnes les plus touchées dans le secteur informel sont les vendeurs de rue, les propriétaires de petites entreprises et les personnes sous contrat temporaire ou informel. Les personnes dépendant des envois de fonds de leurs proches qui, pour la plupart, sont des migrants informels dans des pays voisins comme l'Afrique du Sud, et qui ont maintenant été renvoyés chez eux, souffrent également. La peur de mourir de faim en

raison du confinement est aussi forte, voire plus forte, que la peur de mourir du virus parmi ces groupes vulnérables, dont fait partie une très grande partie de la population mozambicaine. Quelques semaines ou même quelques jours de confinement peuvent signifier toute la différence entre la pauvreté et la famine.

Appel à l'aide internationale

Le gouvernement mozambicain a demandé à ses partenaires de développement, dès le 23 mars, 700 millions de dollars pour combler le déficit du budget de l'État de 2020 causé par la pandémie, ainsi que pour financer la lutte contre la maladie et apporter un soutien aux plus pauvres. Environ moins de la moitié de ce montant a été accordé sous forme de crédit par le FMI. D'autres donateurs comme l'UE ont également mobilisé des fonds la lutte contre la pandémie de COVID-19 au Mozambique. Jusqu'à présent,

le gouvernement utilise ces fonds pour réduire les coûts du carburant et de l'électricité, lever les taxes sur le sucre, l'huile et le savon, et renforcer le secteur de la santé. Il n'a cependant pas prévu la distribution de nourriture ni d'indemnités aux personnes touchées par les mesures restrictives.

L'absence de soutien du gouvernement ne fait que raviver la frustration d'une population qui se montre déjà très sceptique à l'égard du gouvernement. Très peu de gens croient que le gouvernement apportera le soutien matériel nécessaire ou qu'il agira nécessairement dans l'intérêt de la population en général. Nombreux sont ceux qui craignent que l'aide internationale, quelle qu'elle soit, ne serve à remplir les poches de l'élite dirigeante.

Sentiment de peur causé par la violence policière

Au Mozambique, les gens ne redoutent pas seulement le virus. Ils redoutent également la faim et la violence policière découlant du confinement imposé par le gouvernement. L'état d'urgence a de sérieuses répercussions tant sur la vie sociale que sur la survie quotidienne de la population. La plupart des gens sont incapables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille lorsqu'ils «restent à la maison». A cet égard, la violation des restrictions est parfois une question de survie. Le gouvernement n'a jusqu'à présent fourni aucune aide matérielle pour compenser la perte de revenus subie. Par contre, la police appréhende et réprime physiquement ceux qui tentent de contrevenir aux restrictions de confinement pour subvenir à leurs besoins. Les plus vulnérables sur le plan économique sont confrontés à un choix difficile entre la survie et le risque d'être victimes des interventions violentes des

forces de l'ordre.

En effet, le confinement a entraîné une ruée d'arrestations policières dans les villes du Mozambique. Ces arrestations visent surtout les vendeurs de rue, les jeunes gens qui boivent dans les lieux publics et ceux qui se rassemblent en groupes, ainsi que ceux qui ne portent pas de masque. La réaction de la police à la violation du confinement est dure et violente : «Les gens sont emmenés dans les cellules des postes de police et ensuite ils sont fouettés simplement parce qu'ils ne portent pas de masque», a déclaré un habitant de Maputo dans un post sur facebook.



COVID-19

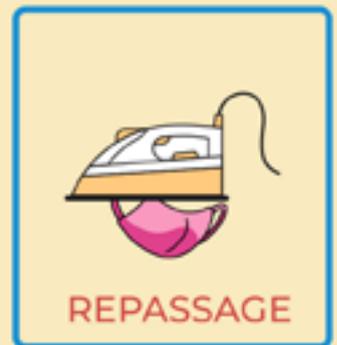
LE PORT DU MASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ



LAVAGE



SÉCHAGE



REPASSAGE

MAIS IL FAUT BIEN LE PORTER



Rédigé et édité par le comité de rédaction